

**MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

=====

**MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ECONOMIE VERTE ET DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

=====

**MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT ET DE LA
VILLE**

BURKINA FASO
Unité–Progrès–Justice



**RAPPORT DE PERFORMANCE ANNUELLE 2020 DU
SECTEUR « ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT »**



Mars 2021

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ILLUSTRATIONS	III
SIGLES ET ABBREVIATIONS	IV
INTRODUCTION	1
I. PERFORMANCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES AU 31 DECEMBRE 2020	3
I.1. AXE 2 : DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN	3
I.1.1. <i>OBJECTIF STRATEGIQUE 2.5 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, L'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET AUX SERVICES ENERGETIQUES DE QUALITE</i>	3
I.1.1.1. Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	3
I.1.1.1.1. Sous-Effet Attendu 2.5.1.1. : les besoins en eau potable sont satisfaits durablement	5
I.1.1.1.2. Sous-Effet Attendu 2.5.1.1 : Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement pour tous	9
I.1.1.1.3. Sous-Effet Attendu 2.5.1.3 : La gouvernance du secteur EEA est améliorée	11
I.1.1.1.4. Sous-effet attendu 2.5.1.4. : Les pollutions et nuisances sont réduites	13
I.1.1.1.5. Sous-effet 2.5.1.5 : Les risques technologiques et environnementaux sont réduits	16
I.1.1.2. Effet Attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	17
I.1.1.2.1. Sous-Effet Attendu 2.5.3.1 : Le développement urbain national est maîtrisé	18
I.1.1.3. Synthèse de la performance de l'objectif stratégique 2.5	20
I.2. AXE 3 : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS	22
I.2.1. <i>OBJECTIF STRATEGIQUE 3.4 : DEVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DE QUALITE ET RESILIENTES, POUR FAVORISER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE</i>	22
I.2.1.1. Effet Attendu 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	22
I.2.1.1.1. Sous-effet 3.4.1.1 : La disponibilité en eau est assurée durablement.....	23
I.2.1.1.2. Sous-effet 3.4.1.2 : Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement.....	26
I.2.1.2. Synthèse de la performance de l'objectif 3.4	28
I.2.2. <i>OBJECTIF STRATEGIQUE 3.5 : INVERSER LA TENDANCE DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER DURABLEMENT LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES</i>	29
I.2.2.1. Effet attendu 3.5.2. : les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.....	29
I.2.2.1.1. Sous-Effet Attendu 3.5.2.1. : Le cadre global de la mise en œuvre du développement durable est amélioré	30
I.2.2.1.2. Sous-effet 3.5.2.2 : La résilience des populations aux effets des changements climatiques est améliorée	33
I.2.2.1.3. Sous-effet 3.5.2.3. : Les modes de production et de consommation durables sont développés	35
I.2.2.1.4. Sous-effet 3.5.2.4 : La gouvernance de l'économie verte est améliorée	36
I.2.2.2. Synthèse de la performance de l'objectif stratégique 3.5	38
II. ÉTAT DU FONCTIONNEMENT DU CSD ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	40
II.1. ETAT DU FONCTIONNEMENT DU CSD.....	40
II.2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	42
III. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR (LES 3 MINISTÈRES)	44
IV. PERSPECTIVES 2021-2023	48

IV.1.	AXE 2 DU PNDES : DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN	48
IV.1.1.	<i>OBJECTIF STRATEGIQUE 2.5 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, L'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET AUX SERVICES ENERGETIQUES DE QUALITE</i>	48
IV.1.1.1.	Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	48
IV.1.1.1.1.	Sous-effet attendu 2.5.1.1 : les besoins en eau potable sont satisfaits durablement	48
IV.1.1.1.2.	Sous-effet attendu 2.5.1.2 : un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement	48
IV.1.1.1.3.	Sous-Effet Attendu 2.5.1.3 : La gouvernance du secteur « Environnement, Eau et Assainissement » est améliorée	48
IV.1.1.1.4.	Sous-effet attendu 2.5.1.4 : Les pollutions et nuisances sont réduites.....	49
IV.1.1.1.5.	Sous-effet attendu 2.5.1.5 : Les risques technologiques et environnementaux sont réduits.....	50
IV.1.1.2.	Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	50
IV.1.1.2.1.	Sous-effet attendu 2.5.3.1 : Le développement urbain national est maîtrisé	50
IV.2.	AXE 3 DU PNDES : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS ..	51
IV.2.1.	<i>OBJECTIF STRATEGIQUE 3.4 : DEVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DE QUALITE ET RESILIENTES, POUR FAVORISER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE</i>	51
IV.2.1.1.	Effet attendu 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	51
IV.2.1.1.1.	Sous-effet 3.4.1.1 : La disponibilité en eau est assurée durablement	51
IV.2.1.1.2.	Sous effet attendu 3.4.1.2 : Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement	52
IV.2.2.	<i>OBJECTIF STRATEGIQUE 3.5 : INVERSER LA TENDANCE DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER DURABLEMENT LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES</i>	53
IV.2.2.1.	Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	53
IV.2.2.1.1.	Sous effet 3.5.2.1 : Le cadre global de la mise en œuvre du développement durable est amélioré.....	53
IV.2.2.1.2.	Sous effet attendu 3.5.2.2 : La résilience des populations aux effets des changements climatiques est améliorée	53
IV.2.2.1.3.	Sous effet attendu 3.5.2.3 : Les modes de production et de consommation durable sont développés...	54
IV.2.2.1.4.	Sous effet attendu 3.5.2.3 : La gouvernance de l'économie verte est améliorée	54
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	55
	ANNEXES	X
	ANNEXE 1 : MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS EN COURS DU PNAH	X
	ANNEXE 2 : SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES A FINANCEMENT EXTERIEUR EXECUTES EN 2020 (EN MILLIONS DE FCFA).....	XIV
	ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DE PERFORMANCE SECTORIELLE	XVI
	ANNEXE 4 : CADRE DE RESULTATS PRODUITS DE LA MRSIS PNDES ET DE LA MRSIS SECTORIELLE EEA	XXI
	ANNEXE 5 : LISTE DES INVESTISSEMENTS DISPOSANT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DONT LE FINANCEMENT N'EST PAS BOUCLE	XXIII
	ANNEXE 6 : PROGRAMMATION DES ACTIONS PRIORITAIRES SUR LA PERIODE 2021-2023... ..	XXIV

LISTE DES ILLUSTRATIONS

✓ Encadrés

Encadré 1 : Mise en œuvre des investissements et réformes structurants du PN-AEP	7
Encadré 2 : Mise en œuvre des investissements structurants en cours du PN-AEUE.....	10

✓ Tableaux

Tableau 1 : Situation des indicateurs de l'EA 2.5.1	5
Tableau 2 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.1	6
Tableau 3 : situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.1	6
Tableau 4 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.2	9
Tableau 5 : situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.2	9
Tableau 6 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.3	11
Tableau 7 : Situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.3 au 31 décembre 2020	12
Tableau 8 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.4	14
Tableau 9 : Situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.4.....	14
Tableau 10 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.5	16
Tableau 11 : Situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.5	16
Tableau 12 : Situation des indicateurs de l'EA 2.5.3	18
Tableau 13 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.3.1	18
Tableau 14 : Situation des indicateurs des produits du SEA 2.5.3.1	19
Tableau 15 : Situation des indicateurs de l'EA 3.4.1	23
Tableau 16 : Situation des indicateurs du SEA 3.4.1.1	23
Tableau 17 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.4.1.1	24
Tableau 18 : Taux de réalisation des investissements structurants	25
Tableau 19 : Situation des indicateurs du SEA 3.4.1.2	27
Tableau 20 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.4.1.2 au 31 décembre 2020.....	27
Tableau 21 : Situation des indicateurs de l'EA 3.5.2	30
Tableau 22 : Situation des indicateurs du SEA 3.5.2.1	31
Tableau 23 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.5.2.1	32
Tableau 24 : Situation des indicateurs du SEA 3.5.2.2	34
Tableau 25 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.5.2.2	34
Tableau 26 : Situation des indicateurs du SEA 3.5.2.3	35
Tableau 27 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.5.2.3	36
Tableau 28 : Situation des indicateurs du SEA 3.5.2.4.....	37
Tableau 29 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.5.2.4	37
Tableau 30 : Etat de mise en œuvre et de fonctionnement des groupes thématiques du CSD-EEA.....	40
Tableau 31 : Etat de mise en œuvre des recommandations.....	42
Tableau 32 : Synthèse de la situation des projets et programmes à financement extérieur exécutés en 2020 (en millions de FCFA).....	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	: Agence de l'Eau
AEG	: Agence de l'Eau du Gourma
AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
AEL	: Agence de l'Eau du Liptako
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AEUE	: Assainissement des Eaux Usées et Excreta
AFD	: Agence Française pour le Développement
AGETEER	: Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
AH	: Aménagements Hydrauliques
ANO	: Avis de Non Objection
APD	: Avant-Projet Détaillé
APS	: Avant-Projet Sommaire
BID	: Banque Islamique de Développement
BDMNV	: Base de données Mesure Notification et Vérification
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CFA	: Communauté Financière Africaine
CFE	: Contribution Financière en matière d'eau
CNADDT	: Commission Nationale d'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
CNDD	: Conseil National pour le Développement Durable
CNeau	: Conseil National de l'Eau
CNP	: Comité National de Pilotage
CNPD	: Conseil National de la Planification du Développement
CONADD	: Conférence Nationale du Développement Durable
CRA	: Chambre Régionale d'Agriculture
CSD	: Cadre Sectoriel de Dialogue
CSD/EEA	: Cadre Sectoriel de Dialogue « Environnement, Eau et Assainissement »
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DGA	: Direction Générale de l'Assainissement
DGEP	: Direction Générale de l'Eau Potable
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGIH	: Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques
DMP	: Direction des Marchés Publics
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DRH	: Direction des Ressources Humaines
EEA	: Environnement, Eau et Assainissement
EESS	: Etude Environnementale Stratégique et Sociale
ENP	: Etude Nationale Prospective
FDFF	: Facteurs de Déforestation et de Dégradations des Forêts
FIE	: Fonds d'Intervention pour l'Environnement
FVC	: Fonds Vert Climat
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IDA	: Association Internationale de Développement

MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MNV	: Mesure Notification et Vérification
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MUH	: Ministère de l'Urbanisme et l'Habitat
NDT	: Neutralité en matière de Dégradation des Terres
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONEDD	: Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
OS	: Objectif Stratégique
PAO	: Plan d'Actions Opérationnel
PCD	: Plan Communal de Développement
PCAE	: Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PDIS	: Projet de Développement Intégré de Samendeni
PDRH	: Plan de Développement des Ressources Humaines
PDRI/PLC	: Projet de développement rural intégré du Plateau central
PGEA	: Programme Gouvernance du secteur Eau et Assainissement
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PNAH	: Programme National des Aménagements Hydrauliques
PNDD	: Politique Nationale de Développement Durable
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PMVEC	: Projet de Mobilisation et de Valorisation des Eaux de surface dans le plateau Central
PPP	: Partenariat-Public-Privé
PRD	: Plan Régional de Développement
PS	: Politique Sectorielle
PTDIU	: Programme de Transport et de Développement des Infrastructures Urbaines
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la dégradation des forêts
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDDEP	: Schéma Directeur de Drainage des Eaux Pluviale
SDGDU	: Schéma Directeur de Gestion des Déchets Urbains
SEA	: Sous Effet Attendu
SE/CNSA	: Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNE	: Stratégie Nationale de l'Eau
SP/CPSA	: Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SP/PNDES	: Secrétariat Permanent du Plan National de Développement Economique et Social
ST/CSD-EEA	: Secrétariat Technique du Cadre Sectoriel de Dialogue « Environnement, Eau et Assainissement »
STBV	: Station de Traitement des Boues de Vidange
STEP	: Station d'Epuration
TDR	: Termes De Référence
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UGP	: Unité de Gestion de Projet

INTRODUCTION

Adopté par le Gouvernement burkinabè le 20 juillet 2016 comme référentiel national de développement, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) est arrivé à échéance en 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES, il a été défini quatorze (14) secteurs de planification dont le secteur « Environnement, Eau et Assainissement (EEA) ». Ce secteur de planification regroupe les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement (chef de file), de l'environnement et de l'urbanisme.

Le secteur de planification « Environnement, Eau et Assainissement(EEA) » couvre les domaines : *(i)* de la protection de l'environnement, *(ii)* du captage, traitement et distribution d'eau, *(iii)* de l'assainissement, *(iv)* de l'économie verte, *(v)* des modes de production et de consommation durables et *(vi)* de la résilience aux changements climatiques.

Le secteur dispose d'une politique sectorielle qui a été adoptée par décret N°2018-0456/PRES/PM/MEA/MEEVCC/MUH/MATD/MINEFID du 06 juin 2018, portant adoption de la Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement 2018-2027(PS-EEA) ». Dans le cadre de la mise en œuvre de la PS-EEA, les ministères concernés ont entrepris l'élaboration de documents stratégiques et opérationnels. Ils ont validé en atelier national respectivement la Stratégie Nationale en matière d'Environnement (2019-2023), la Stratégie Nationale de l'Eau (2021-2025) et la « Stratégie nationale de l'Habitat et du développement urbain (2021-2025). ». Egalement, dans le cadre de l'opérationnalisation de la PS-EEA et ce depuis 2018, les trois ministères ont élaboré régulièrement des Plans d'Actions Opérationnel (PAO) triennaux glissant conformément au décret n°2018-0775/PRES du 27 août 2018 promulguant la loi 034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement.

Le Cadre Sectoriel de Dialogue « Environnement, Eau et Assainissement (CSD-EEA) dispose d'un arrêté interministériel N°2019-026/MEA/MEEVCC/MUH du 15 février 2019 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Environnement, Eau et Assainissement (CSD-EEA) ». Il assure principalement la supervision de la mise en œuvre de la PS-EEA et, à cet effet, il est chargé de valider les rapports de performance (mi-parcours et annuel) de mise en œuvre de la politique. Il regroupe l'ensemble des acteurs du secteur à savoir l'administration publique, le secteur privé, les collectivités territoriales (régions et communes), la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans le secteur de planification. Il tient deux (02) revues par an, une (01) revue annuelle et une (01) revue à mi-parcours.

Le présent rapport de performance fait le bilan de la performance sectorielle de l'année 2020 et de la période de 2016 à 2020. Il est structuré en quatre (04) parties. La première présente les performances sectorielles de l'année 2020 suivant les axes, objectifs et effets du PNDES. La deuxième fait l'état du fonctionnement du CSD et celui de la mise en œuvre des recommandations des revues du CSD-EEA de l'année 2020. La troisième fait l'analyse de l'efficacité de la coopération au développement du secteur et la dernière présente les perspectives pour les années 2021 à 2023.

I. PERFORMANCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES AU 31 DECEMBRE 2020

La PS-EEA contribue à la mise en œuvre de l'axe 2 « Développer le capital humain » et de l'axe 3 « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » du PNDES. Il s'agit plus précisément de l'Objectif Stratégique OS 2.5 « améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité » au niveau de l'axe 2 et des objectifs stratégiques OS 3.4 « développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie » ainsi que l'OS 3.5 « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales » au niveau de l'axe 3.

I.1. AXE 2 : DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

I.1.1. OBJECTIF STRATEGIQUE 2.5 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, L'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET AUX SERVICES ENERGETIQUES DE QUALITE

Cet objectif stratégique est décliné en deux effets attendus que sont : (i) 2.5.1 « l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti » et (ii) 2.5.3 « la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée ».

I.1.1.1. Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

La contribution du secteur à l'atteinte de cet effet est évaluée à travers les cinq (05) indicateurs suivants : (i) Taux d'accès à l'eau potable, (ii) Taux d'assainissement, (iii) Pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides, (iv) Superficie d'espaces verts reboisées dans les communes urbaines, (v) Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme d'enseignement.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable aux populations, les réalisations ont permis de porter le taux d'accès national à l'eau potable de 71,9% en 2015 à 76,4% en 2020 pour une cible de 79% qui n'est donc pas atteinte. Sur la période 2016-2020, le nombre de nouvelles personnes ayant accès à l'eau potable est estimé à 3 681 106 dont 1 778 372 en milieu rural et 1 902 734 en milieu urbain.

L'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta s'est amélioré grâce à un certain nombre de réalisations. Elles ont contribué à relever le taux d'accès national d'assainissement familial de 18% en 2015 à 25,3% en 2019 pour une cible de 34% qui n'est pas atteinte. Sur la période 2016-2020, le nombre de personnes additionnelles ayant accès à l'assainissement est estimé à 2 059 621 dont 1 377 140 en milieu rural et 682 481 en milieu urbain.

Les efforts consentis pour assainir l'environnement ont permis de faire passer le pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 13% en 2015 à 28,13% en 2020 pour une cible de 25%. La volonté affichée d'élaborer annuellement au moins un schéma simplifié de gestion des déchets solides et la mise en œuvre du projet national de traitement et de valorisation des déchets plastiques expliquent cette performance.

S'agissant de l'amélioration du cadre de vie, on enregistre un reboisement additionnel de 128,7 ha d'espaces verts dans les communes urbaines sur la période du PNDES. Ainsi, en moyenne sur la période considérée, plus de 25 ha de superficie d'espaces verts ont fait annuellement l'objet de plantations d'arbres contre une ambition de 15 ha. Ce résultat a permis de faire passer la superficie cumulée de 75 ha en 2015 à 203,7 ha en 2020 pour une cible de 150 ha. La mise en œuvre du projet de reverdissement des centres urbains justifie cette performance.

Quant à la prise en compte de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignements, elle s'est renforcée entre 2016 et 2018 à travers l'accroissement de la proportion d'établissements primaires et secondaires enseignant cette thématique qui est passé de 3% à 4,4%. Cependant, depuis 2019, l'indicateur n'a pas fait l'objet de renseignement dû à l'insuffisance de synergie entre les ministères en charge de l'éducation et de l'environnement.

Le tableau suivant présente l'évolution de ces indicateurs de 2015 à 2020.

Tableau 1 : Situation des indicateurs de l'EA 2.5.1

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Taux d'accès à l'eau potable (en %)	71,9	72,4	73,4	74	75,4	76,4	79
Taux d'assainissement (en %)	18	19,8	21,6	22,6	23,6	25,3	34
Pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (en %)	13	16,81	22,29	23,14	27,22	28,13	25
Superficie d'espaces verts reboisées dans les communes urbaines (hectares)	75	86,8	103,45	123,45	141	203,7	150
Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme d'enseignement (%)	3	3	3	4,4	ND	ND	7

Source : DGESS/MEA/MEEVCC, 2021

Pour l'atteinte de cet effet, cinq (05) Sous-Effets Attendus (S.E.A) sont définis : (i) les besoins en eau potable sont satisfaits durablement ; (ii) un assainissement des eaux usées et excréta est assuré durablement ; (iii) la gouvernance du secteur « Environnement, Eau et Assainissement » est améliorée ; (iv) les pollutions et nuisances sont réduites et (v) les risques technologiques et environnementaux sont réduits.

Les acquis enregistrés dans la mise en œuvre des actions entrant dans la réalisation de ces S.E.A en 2020 se présentent comme suit :

I.1.1.1.1. Sous-Effet Attendu 2.5.1.1. : les besoins en eau potable sont satisfaits durablement

Les performances atteintes dans la réalisation de ce sous-effet sont appréciées à travers six (06) indicateurs. Le tableau ci-dessous présente la situation des indicateurs du sous-effet sectoriel au 31 décembre 2020.

Tableau 2 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.1

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Taux d'accès national à l'eau potable (%)	71,9	72,4	73,4	74	75,4	76,4	79
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	65	65,3	66,2	67,3	68,4	69,5	70,4
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	89,9	91	91,7	91,1	92,9	93,4	93,9
Taux d'équipement des écoles en points d'eau (%)	62,3	53,1	54,9	58,5	58,7	52,3	59
Taux d'équipement des centres de santé en points d'eau potable (%)	86,3	80,6	79,8	81	83,4	76,5	84,4
Nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural	360	275	196	89	69	55	<60

Source : DGESS/MEA, 2021

Pour l'atteinte de ce sous-effet, cinq (05) produits sont attendus. Il s'agit de : (i) 611 adductions d'eau potable mis à la disposition de la population, (ii) 225 adductions d'eau potable réhabilitées et mises à la disposition de la population, (iii) 7 500 forages neufs mises à la disposition de la population, (iv) 3 020 forages réhabilités mis à la disposition de la population et (v) cinq (05) réseaux d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) multi-villages mis à la disposition de la population. La situation des indicateurs des principaux produits qui concourent à ce sous-effet en 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.1

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016- 2020	Cible 2016- 2020
Nombre d'AEPS/PEA réalisés	421	149	972	611
Nombre d'AEPS/PEA réhabilités	16	17	79	225
Nombre de forages neufs réalisés	3056	1 917	11 345	7500
Nombre forages réhabilités	955	653	4042	3020
Nombre de système d'AEP Multi-village réalisés	13	12	15	5
Longueur de réseau posé (Km)	536	425,26	1 587,10	-
Nombre de branchements particuliers	32611	41 944	142 536,00	-
Nombre de bornes fontaines	84	46	472	-
Capacité de stockage (m ³)	150	800	13 835,00	-
Capacité de production (m ³ /j)	1 584	3 120	174 838,00	-

Source : DGESS/MEA, 2021

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que la situation de réalisation des indicateurs de produits contribuant à la satisfaction durable des besoins en eau potable des populations en milieu rural est satisfaisante. Parmi les indicateurs phares de produit, quatre concernant respectivement la réalisation des AEP Multi-Village (AEP-MV), de forages neufs et d'AEPS/PEA ainsi que la

réhabilitation de forages ont atteint leurs cibles 2020 ainsi que celles fixées sur la période 2016-2020. Le niveau de réalisation des AEP-MV s'explique par la non prise en compte dans la programmation des prévisions du projet BID/UEMOA qui n'a débuté véritablement en 2018. Par ailleurs, la disponibilité des financements pour des AEP- MV complémentaires n'a été confirmée qu'en 2019. Les taux de réalisation physique des produits en milieu rural de plus de 100% sont due aux réalisations hors programmation.

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation des produits sont essentiellement, le retard accusé dans la phase de recrutement des entreprises, la paralysie de la plupart des activités due à la Covid-19, le retard constaté dans la mise à disposition des ressources financières et l'inaccessibilité de certaines zones du fait de l'insécurité

Pour ce qui est de la prise en compte des thèmes transversaux, on note des réalisations d'ouvrages d'AEP avec des facilités d'accès (rames d'accès) pour les personnes en situation de handicap. Aussi, des bornes fontaines sont réalisées dans les zones "non lotie" et des forages dans celles accueillant des personnes déplacées internes.

Par ailleurs, en milieu urbain, des produits sont mis en œuvre et contribuent également à l'atteinte de ce sous-effet. Il s'agit entre autres de la pose de 580,196 km de réseau d'AEP, de l'augmentation de la capacité de production d'eau de 7 064 m³/j et de celle de stockage de 760 m³, de la réalisation de 32 611 branchements particuliers et 75 bornes fontaines.

L'encadré suivant présente la situation de mise en œuvre des investissements structurants relatifs à l'approvisionnement en eau potable.

Encadré 1: Mise en œuvre des investissements et réformes structurants du PN-AEP

- **Réaliser 611 Adductions d'eau potable et réhabiliter 225**

En 2020, on enregistre la réalisation de 421 AEPS/PEA sur une prévision de 149, soit un taux de 282,55%. Le nombre d'AEPS/PEA réalisés entre 2016 et 2020 est de 972, soit un taux global de réalisation de 159,08%. Le cout global de ces réalisations est de 17 045,9 millions de FCFA.

En ce qui concerne les réhabilitations, 16 AEPS/PEA ont été réhabilités sur une prévision de 17. Le nombre cumulé de 2016 à 2020 est de 79 AEPS/PEA, soit un taux de 35,11%. Le montant dépensé pour les réhabilitations de ces ouvrages est de 2 233,4 millions de FCFA.

- **Réaliser 7 500 forages neufs et réhabiliter 3 020**

Au cours de l'année 2020, on enregistre la réalisation de 3056 forages neufs sur une prévision de 1 917. Le nombre de forages neufs réalisés entre 2016 et 2020 est de 11 345, soit un taux global de réalisation de 151,26%. L'ensemble des forages réalisés sur cette période a coûté 43 850,8 millions de FCFA.

Pour les réhabilitations, 955 forages ont été réhabilités sur une prévision de 653. Le nombre cumulé de 2016 à 2020 est de 4042, soit un taux global d'exécution de 133,84%. Le montant dépensé pour la réhabilitation des forages est de 8 476,5 millions de FCFA.

- **Réaliser 5 réseaux d'Approvisionnement en eau potable (AEP) multi-villages**

En 2020, on enregistre la réalisation de 13 AEP-MV sur une prévision de 12, soit un taux de 108,33%. Le nombre de réseaux d'Approvisionnement en Eau Potable multi-villages (AEP-MV) réalisés entre 2016 et 2020 est de 15, soit un taux global de réalisation de 300%. L'ensemble des AEP-MV réalisées au cours de cette période a coûté 3 696,8 millions de FCFA.

- **Adopter une nouvelle politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain**

Le document de "nouvelle politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain" a été renommé document de « *Réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural pour la période 2019-2030 au Burkina Faso* ». Ce dernier a été adopté par le *Décret N°2019-1145 [PRES/PM/MEA/MINEFID/MATDC/MCIA du 15 novembre 2019 portant adoption de la réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso]*. Le taux de réalisation physiques est de 100%. La réforme est entièrement réalisée.

- **Adopter une stratégie de partenariat public privé et un mécanisme règlementaire dans le secteur de l'eau dans les zones rurales et semi-urbaines au Burkina Faso**

La stratégie de Partenariat public-privé et mécanisme règlementaire dans le secteur de l'eau dans les zones rurales et semi-urbain au Burkina Faso » a été renommée « *Guide pratique sur la délégation du service public en matière d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso* » en 2019. Ce dernier a été adopté par le *Décret N°2019-1178/PRES/PM/MEA/MINEFID/MATDC/MCIA du 22 novembre 2019 portant adoption du guide pratique sur la délégation du service public en matière d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso*. Le taux de réalisation physiques est de 100%. La réforme est entièrement réalisée.

1.1.1.1.2. Sous-Effet Attendu 2.5.1.1 : Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement pour tous

La situation des indicateurs devant contribuer à l'assainissement des eaux usées et excréta est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.2

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Taux d'accès national à l'assainissement (%)	18,0	19,8	21,6	22,6	23,6	25,3	34,0
Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural (%)	12,0	13,4	15,1	16,4	17,6	19,9	18,8
Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%)	34,2	36,8	38,3	38,2	38,4	38,6	40,0
Taux d'équipement des écoles en latrines (%)	63,7	68,2	70,7	72,4	74,8	-	76,0
Taux d'équipement des centres de santé en latrines (%)	86,7	88,2	90,3	77,3	84,7	-	86,0

Source : DGESS/MEA, 2021.

Pour l'atteinte de ce sous-effet, cinq (05) produits sont attendus. Il s'agit de : (i) 50 km de réseau d'assainissement collectif construits dans les villes de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, (ii) 238 081 latrines mises à la disposition des familles et (iii) 5 440 latrines institutionnelles et publiques réalisées. La situation des indicateurs de produits de ce sous-effet en 2020 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 5 : situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.2

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016-2020	Cible 2016-2020
Longueur de réseau d'assainissement collectif réalisée (km)	20	25	40	50
Nombre de latrines familiales réalisés	48 839	66 711	194 136	238 081
Nombre de latrines institutionnelles et publiques réalisés	1702	1 154	6 870	5 440
Nombre de stations de traitement des boues de vidange (STBV) réalisées	-	-	2	7
Nombre de stations d'épuration (STEP) réalisées	-	-	0	1

Source : DGESS/MEA, 2021.

En 2020, le niveau de réalisation de l'indicateur « nombre de latrines institutionnelles réalisés » est de plus de 100% en 2020. Sur une cible de 1 154 blocs de latrines dont 300 en milieu urbain et 854 en milieu rural, on enregistre une réalisation totale de 1 702 blocs de latrines dont 234 en milieu urbain et 1 468 en milieu rural. L'indicateur du produit « Longueur de réseau d'assainissement collectif réalisée (km) » enregistre un taux de réalisation de 80% et celui du produit « nombre de latrines familiales réalisés » connaît un niveau de réalisation de 73,20%. Sur

une cible de 66 711 latrines familiales à réaliser en 2020 dont 46 711 en milieu rural et 20 000 en milieu urbain, on enregistre une réalisation de 48 839 latrines familiales dont 39 824 pour le milieu rural et 9 015 pour le milieu urbain. Cette contre-performance s'explique entre autre par la non réalisation de certains ouvrages dans les zones à risque sécuritaire élevé.

Sur la période 2016-2020, sur les cinq (05) indicateurs, l'indicateur du produit « nombre de latrines institutionnelles et publiques réalisé » a atteint sa cible à plus de 100%. Aussi, les indicateurs « longueur de réseau d'assainissement collectif réalisée (km) » et « nombre de latrines familiales réalisé » ont atteint un niveau de réalisation physique respectivement de 80% et de 81,54%.

Pour ce qui concerne l'indicateurs de produit nombre de stations de traitement des boues de vidange (STBV) réalisées, il s'établit à 28,57% sur la période 2016-2020. Celui « nombre de stations d'épuration (STEP) » réalisées, n'enregistre aucune réalisation pour la même période. Les contre-performances qu'ont enregistré ces deux produits s'expliquent entre autres par l'insuffisance de ressources financières.

L'encadré suivant présente la situation des investissements structurants qui n'ont pas encore atteint leur cible.

Encadré 2 : Mise en œuvre des investissements structurants en cours du PN-AEUE

- **Réaliser 50 Km de réseaux d'assainissement collectif et semi-collectif à Ouagadougou et Bobo Dioulasso**

Au cours de l'année 2020, ce sont 20 km de réseau d'assainissement qui ont été posés sur une prévision de 25 km, soit un taux d'exécution de 80%. Sur la période 2016-2020, ce sont au total 40 km de réseau qui ont été posés sur une prévision de 50, soit un taux d'exécution physique de 80%.

- **Réaliser 238 081 latrines familiales et 5 440 latrines institutionnelles et publiques**

En 2020, ce sont 48 839 latrines familiales, 1 702 latrines institutionnelles et publiques qui ont été réalisées, pour des programmations initiales respectives de 66 211 et de 1 154. Les taux de réalisation sont respectivement de 73,20% et de 147,48%. Aussi, entre 2016 et 2020, ce sont 194 136 latrines familiales et 6 870 latrines institutionnelles et publiques qui ont été réalisées, soit des taux d'exécution physique respectifs de 81,54% et 126,29%.

- **Réaliser (07) stations de traitement des boues de vidange (STBV)**

En 2020, aucune station de traitement des boues de vidange n'a été programmée ni réalisée. Cependant, sur la période 2016-2020, ce sont au total, deux (02) stations de traitement qui ont été réalisées sur une programmation de sept (07), soit un taux d'exécution physique de 28,57%. Aussi, les études de 6 STBV sont disponibles et la recherche de financement est en cours.

- **Réaliser la station d'épuration (STEP) de Bobo phase II**

Aucune réalisation n'a été enregistrée concernant ce produit. Mais l'étude existante doit être actualisée, il s'agissait de rechercher le financement pour l'actualisation de l'étude et la réalisation des travaux et de veiller à achever la signature des différentes conventions de la phase I qui est une conditionnalité du financement de l'AFD.

1.1.1.1.3. **Sous-Effet Attendu 2.5.1.3 : La gouvernance du secteur EEA est améliorée**

Les performances atteintes dans la réalisation de ce sous-effet sont appréciées à travers deux (02) indicateurs. Sur les deux (02) de SEA, un a atteint sa cible, soit un taux d'atteinte de cible de 50%. Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation de ces indicateurs en 2020.

Tableau 6 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.3

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Taux d'exécution du budget d'investissement du secteur EEA (%)	-	-	-	-	69,08	69,41	80
Taux d'exécution du plan de passation des marchés (PPM) du secteur EEA (%)	-	-	-	-	96,65	98,02	98

Source: DGESS/MEA/MEEVCC/MHUV, 2021

Pour l'atteinte de ce sous-effet, quatre (04) produits sont attendus, il s'agit de : (i) stratégie de mobilisation des ressources financières du secteur élaborée et opérationnelle, (ii) programmation budgétaire élaborée et exécutée dans le secteur EEA, (iii) cadre juridique et institutionnel opérationnel et (vi) dispositif de suivi-évaluation du secteur EEA opérationnel.

Les indicateurs de produits de ce sous-effet attendu en 2020 se présentent comme suit :

Tableau 7 : Situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.3 au 31 décembre 2020

Indicateur	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016-2020	Cible 2016-2020
Nombre de document de stratégie de mobilisation des ressources du secteur élaboré	0	1	0	0
Nombre de document de programmation budgétaire élaboré (Budget-Programme)	3	3	9	9
Nombre de textes juridique élaborés ou révisés dans le secteur EEA	4	4	-	-
Nombre de RAP élaborés dans le secteur EEA	3	3	9	9

Source : DGESS/MEA/MEEVCC/MHUV 2021

Pour ce qui est de la stratégie de mobilisation du financement du secteur, elle n'a pas été élaborée. La difficulté principale est liée au manque de ressources financières. L'ensemble des départements ministériels du secteur ont élaboré les autres documents. Egalement, tous les ministères du secteur ont élaboré le Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuel (DPBEP), le Plan de Passation des Marchés (PPM) et le Plan de Déblocage de Fonds (PDF). Ils ont également élaboré et validé leurs rapports annuels de performance (RAP) 2019. Le cadre juridique et institutionnel du secteur EEA s'est enrichi au cours du premier semestre de l'année 2020. Cela s'est traduit par l'adoption de textes règlementaires qui régissent le secteur et leur vulgarisation. Ces efforts ont permis d'élaborer ou de réviser 10 textes règlementaires dont quatre (04) projets de décrets et six (06) projets d'arrêtés portant entre autres sur la police environnementale, les produits ou substances chimiques règlementées, les conditions de production, d'importation, de transport, de détention, de distribution, de stockage, d'utilisation des produits ou substances chimiques dangereux et de l'élimination des déchets chimiques dangereux.

Quant au dispositif de suivi évaluation du secteur EEA, il fonctionne conformément au décret N°2017-0004/PRES/PM/MINEFID portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du SP/PNDES. Au titre de 2020, plusieurs actions ont été menées dans le secteur pour améliorer le dispositif de suivi-évaluation.

Au niveau du ministère en charge de l'eau, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du Dispositif Intégré de Suivi-Evaluation (DISE) du sous-secteur « Eau et Assainissement » visant sa pleine opérationnalisation. Au ministère en charge de l'environnement, au cours de ce semestre, il a été procédé à l'élaboration du guide de suivi-évaluation et la poursuite de la diffusion du manuel de suivi-évaluation auprès de 23 chargés de suivi-évaluation provinciaux/régionaux. Ces derniers ont été également formés sur le logiciel du

Système d'Information, de Planification et de Suivi-évaluation des Résultats (SYPSE) du Ministère. Par ailleurs, les différents ministères ont élaboré leurs Rapports Annuel de Performances 2019.

Egalement, en matière de prise en compte du genre et de l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) dans le secteur EEA, en 2020, plusieurs actions ont été conduites. Ainsi, la Cellule Ministérielle pour la Promotion du Genre du MEA a procédé à l'actualisation de son plan d'actions 2020-2022. Egalement, les Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement (ONG/AD) œuvrant dans le sous-secteur « Eau et Assainissement » ont menées des activités de promotion de l'AFDH dans différentes localités du pays. A cet effet, les ONG WaterAid, Eau-Vive et IRC, ont renforcé les capacités de plusieurs acteurs/actrices (Elus locaux, Comités Locaux de l'Eau, débiteurs d'obligations, etc.) sur plusieurs thématiques dont l'AFDH, la Maîtrise d'Ouvrage Communal (MOC), etc. Une étude de référence sur les situations, les pratiques, l'AFDH et les perceptions des populations en matière d'assainissement a été réalisée par l'ONG Eau-Vive dans le cadre du Projet Songo Lam dans les communes de Komsilga, Tanghin Dassouri, Komki-Ipala, Doulgou, Toece, Béré, Nobéré, Zéco, Tiébélé, Ziou et Gomboussougou. Par ailleurs, il faut noter la validation du manuel d'intégration du genre et de l'AFDH et son plan d'actions du sous-secteur eau et assainissement. Dans l'optique d'une prise en compte des aspects transversaux dans leur intervention, l'AEN a entrepris l'élaboration et la validation du guide d'intégration de l'AFDH et du genre. Par ailleurs, la prise en compte du genre s'est traduite par la nomination de deux (02) femmes sur cinq (05) comme Présidentes du conseil d'administration (PCA) au niveau des agences de l'eau, soit 40% de femmes dans ces instances de décision.

Au titre du MEEVCC, on enregistre des actions de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques sur divers thématiques telles que le leadership, la prise en compte du genre dans la planification et la budgétisation axées sur les résultats, le genre et la gestion des ressources naturelles. Ces différentes formations ont concerné 346 acteurs dont 213 femmes

I.1.1.1.4. Sous-effet attendu 2.5.1.4. : Les pollutions et nuisances sont réduites

Les efforts de réduction des pollutions et nuisances sont mesurés à travers la concentration moyenne des polluants dans l'air. La valeur de cet indicateur est passée de 738 µg de particules

fines/m³ en 2018 à 221 µg/m³ en 2019. En 2020, l'indicateur a enregistré une hausse par rapport à sa valeur de 2019, s'établissant ainsi à 286,32 µg de particules fines/m³. Toutefois, son niveau reste inférieur à la norme nationale de 300 µg de particules fines/m³ indiquant donc une qualité de l'air globalement satisfaisante. Le tableau ci-dessous présente la situation de cet indicateur sur la période 2018-2020.

Tableau 8 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.4

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Concentration moyenne des polluants dans l'air (µg/m ³)	738 (2018)	-	-	738-	221	286,32	300

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Pour l'atteinte de ce sous-effet, cinq (05) produits sont attendus. Il s'agit de : (i) 30 % d'établissements classés inspectés, (ii) collecte et transport des déchets domestiques organisés, (iii) 50% des chefs-lieux de régions disposent d'infrastructures opérationnelles de traitement et de valorisation des déchets plastiques, (iv) 150 km de plantations d'alignement réalisés par an et (v) Education Environnementale pour le Développement Durable (EEDD) intégrée aux systèmes d'éducation.

La situation des indicateurs de produits de ce sous-effet en 2020 se présente comme suit :

Tableau 9 : Situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.4

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016-2020	Cible 2016-2020
Proportion d'établissements classés inspectés(%)	21,69	20	64,02 (2018-2020)	46,96 (2018-2020)
Quantité de déchets domestiques collectés dans les communes urbaines (tonne)	ND	600 000	1 706 788,58 (2016-2019)	2 300 000
Proportion de chefs-lieux de région disposant d'au moins une unité opérationnelle pour le traitement et/ou la valorisation des déchets domestiques (%)	30,77	38,46	30,77	38,46
Linéaire annuel de plantations d'alignement réalisé (km)	181,64	150	1076,82	750
Nombre de documents de mise en œuvre de l'EEDD élaborés	0	3	0	3
Nombre annuel d'acteurs formés/sensibilisés sur l'EEDD	3 600	3500	15 495	12 500

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Les performances enregistrées dans la mise en œuvre des produits en lien avec la réduction des pollutions et nuisances sont appréciées à travers six (06) indicateurs. A l'exception de la quantité de déchets domestiques collectés dans les communes urbaines dont le renseignement de la valeur de l'année « n » n'est disponible qu'en début de second semestre de l'année « n+1 » (car nécessitant une collecte spécifique), les cinq (05) autres indicateurs ont été renseignés en 2020.

Les plus fortes performances sont à mettre à l'actif des indicateurs en rapport avec les inspections d'établissements classés, les plantations d'alignement et la formation/sensibilisation sur l'EEDD. Non seulement ces trois (03) indicateurs ont atteint leur cible annuelle en 2020, mais ils affichent également des réalisations cumulées largement au-dessus des cibles du PNDES. En effet, pour ce qui est des inspections, 164 établissements classés ont été inspectés en 2020 sur une prévision de 151, soit un taux de plus de 100%. Cette performance est le résultat du renforcement de l'inspection des établissements immobiliers, suite à l'interpellation du ministère en charge de l'environnement par la représentation nationale sur les dommages environnementaux engendrés par les activités desdits établissements. Sur la période de mise en œuvre du PNDES, ce sont au total 484 qui ont fait l'objet d'inspection sur 756 établissements classés à l'échelle nationale, soit un taux de réalisation de 64,02%.

S'agissant des plantations d'alignement, 1 072,82 km de linéaire ont été réalisés de 2016 à 2020, soit une moyenne d'environ 216 km par an pour un objectif de 150 km.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs sur l'éducation environnementale pour le développement durable (EEDD), 3 600 personnes ont été formées/sensibilisées en 2020 pour une cible de 3500.

Par contre, la prise en compte de l'EEDD dans les systèmes d'éducation est le produit qui enregistre la plus faible performance. Sur les trois (03) documents de mise en œuvre de l'EEDD prévus, aucun n'a été élaboré sur la période 2016-2020. Cette contre-performance est en partie liée à l'insuffisance de synergie d'actions entre les différents ministères partenaires dans la conduite du processus. Cependant, des efforts ont été faits pour la formation/sensibilisation des acteurs du domaine de l'éducation. Sur la même période, 15 495 personnes au total ont vu leurs capacités renforcées en EEDD au profit des enseignants et des élèves/étudiants.

Quant à la proportion de chefs-lieux de régions disposant d'infrastructures opérationnelles de traitement et de valorisation des déchets domestiques, elle est restée constante (30,77%) entre 2019

et 2020, en raison de la clôture du projet de traitement et de valorisation des déchets plastiques. La cible de 38,46% (soit 5 chefs-lieux de régions sur 13) n'a donc pas été atteinte. Nonobstant cette contre-performance, des acquis considérables sont à considérer sur la période 2016-2020. On note la construction et l'équipement de cinq (05) centres de traitement et de valorisation de déchets plastiques (Manga, Gaoua, Dori, Tenkodogo, Bobo-Dioulasso). Celui de Dédougou est en arrêt pour défaillance du prestataire. En outre, quatre (04) forages ont été implantés (Manga, Gaoua, Dori et Tenkodogo) et plus de 5 000 tonnes de déchets plastiques stockés.

1.1.1.1.5. Sous-effet 2.5.1.5 : Les risques technologiques et environnementaux sont réduits

Les progrès enregistrés dans la réduction des risques technologiques et environnementaux sont mesurés par la proportion des cahiers de clauses techniques d'utilisation des produits chimiques effectivement mises en œuvre. Cet indicateur mesure le niveau de mise en œuvre des recommandations formulées dans les cahiers de clauses techniques. Sur la période du PNDES, cet indicateur a connu une baisse passant de 99,39% en 2019 à 80,30% en 2020 pour une cible de 100%. Cette contre-performance peut s'expliquer par l'insuffisance de ressources financières et la situation sanitaire liée au COVID qui n'ont pas permis les sorties régulières de contrôle pour l'évaluation des cahiers de clauses techniques.

Tableau 10 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.1.5

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Proportion des cahiers de clauses techniques d'utilisation des produits chimiques effectivement mis en œuvre (%)	100 (2018)	-	-	100	99,39	80,3	100

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Pour la mise en œuvre de ce sous-effet, cinq (05) produits sont attendus. Il s'agit de : (i) 90% des études d'impact environnementales préalables validées, (ii) 40% des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) mis en œuvre, (iii) mesures de protection radiologique appliquées, (iv) sources radioactives et matières nucléaires sécurisées et (v) mesures réalisées sur les paramètres qualitatifs de l'environnement.

La situation des indicateurs de produit de ce sous-effet en 2020 se présente comme suit :

Tableau 11 : Situation des indicateurs de produits du SEA 2.5.1.5

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016-2020	Cible 2016-2020
Pourcentage de rapports d'évaluations environnementales validés (%)	99,66	83	99,25 (2019-2020)	81,5 (2019-2020)
Taux moyen de mise en œuvre des PGES suivis (%)	31,67	30	31,67 (2019-2020)	30 (2019-2020)
Nombre de PGES suivis	69	115	409	465
Nombre d'installations radiologiques inspectées	27	30	172	145
Nombre d'autorisations délivrées	117	115	577	575
Nombre d'équipements de détection et d'identification de rayonnement ionisant ayant fait l'objet de maintenance	31	30	105 (2018-2020)	60 (2018-2020)
Nombre annuel de mesures de la qualité de l'air réalisée	17	20	50 (2018-2020)	30 (2018-2020)

Source : DGESS/MEEVCC, 2021

En matière de réduction des risques technologiques et environnementaux, les acquis majeurs pour l'année 2020 concernent l'amélioration de la qualité des rapports d'évaluations environnementales produits par les promoteurs, dont 99,66% ont été validés pour une cible de 83% ; le suivi de 31,67% des PGES pour une cible de 30%. Aussi, la maintenance de 31 équipements de détection de rayonnements ionisants pour une cible de 30 ; l'inspection de 27 installations radiologiques et la délivrance de 117 autorisations pour des cibles respectives de 30 et 115.

Par contre, le nombre de PGES suivis et le nombre de sorties de mesures de la qualité de l'air enregistrent les plus faibles performances qui sont respectivement de 69 et 17, pour des cibles de 115 et 20. Le contexte sanitaire lié à la Covid-19 a réduit considérablement la mobilité des équipes de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) et du Laboratoire d'Analyse de la Qualité de l'Environnement (LAQE) sur le terrain.

Quant aux réalisations sur la période 2016-2020, tous les produits ont des niveaux d'atteinte de la cible supérieurs à 85%.

I.1.1.2. Effet Attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

Les indicateurs de l'effet attendu 2.5.3 « la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée » sont au nombre de trois (03) : (i) nombre de villes disposant de Schéma Directeur de Drainage des Eaux Pluviales (SDDEP) opérationnels, (ii) nombre de villes disposant de Schéma Directeur de Gestion des Déchets Urbains (SDGDU) opérationnels et (iii) linéaire (km) de caniveau réalisé.

Des trois indicateurs ci-dessus cités, aucun n'a atteint sa cible sur la période de mise en œuvre du PNDES.

S'agissant de l'indicateur relatif au « nombre de villes disposant de SDDEP opérationnels », il était attendu douze (12) et aucun document n'a été adopté au titre de l'année 2020. Cependant, les bureaux d'études pour l'élaboration de ces documents ont été recrutés. Les difficultés sont en partie liées aux longs délais mis pour l'obtention des Avis de Non Objection (ANO) avec le partenaire.

En ce qui concerne la non atteinte de la cible de l'indicateur « nombre de villes disposant de SDGDU », les difficultés sont dues à l'absence de ressources financières allouées pour la réalisation des activités.

Pour ce qui est de l'indicateur « linéaire (Km) de caniveau réalisé », en 2020, ce sont 13, 23 Km qui ont été réalisés sur une prévision de 27,03 Km, soit un taux de 48,95%. Cette contre-performance s'explique par l'occupation de certains sites des travaux par les populations riveraines. Le tableau suivant donne l'évolution de ces indicateurs de 2015 à 2020.

Tableau 12 : Situation des indicateurs de l'EA 2.5.3

Indicateur de l'effet attendu 2.5.3	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Nombre de villes disposant de SDDEP opérationnels	2	0	0	0	0	0	49
Nombre de villes disposant de SDGDU opérationnels	2	0	0	0	0	0	47
Linéaire (km) de caniveau réalisé (base 2015)	3,40	7,15	10,15	10,51	27,76	51,50	142

Source : DGESS/MUHV, 2021.

Pour l'atteinte de cet EA, un (01) SEA a été défini dans la PS-EEA à savoir « le développement urbain national est maîtrisé ».

I.1.1.2.1. Sous-Effet Attendu 2.5.3.1 : Le développement urbain national est maîtrisé

Ce sous-effet est apprécié à travers trois (03) indicateurs. Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation de ces indicateurs en 2020.

Tableau 13 : Situation des indicateurs du SEA 2.5.3.1

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
-------------	--------------	---------------	---------------	---------------	------------	---------------	---------------

Nombre de villes disposant de SDDEP opérationnels	2	0	0	0	0	0	49
Nombre de villes disposant de SDGDU opérationnels	2	0	0	0	0	0	47
Linéaire (km) de caniveau réalisé (base 2015)	3,40	7,15	10,15	10,51	27,76	51,50	142

Source : DGESS/MUHV, 2021.

Pour l'atteinte de ce sous-effet, trois (03) produits sont attendus, il s'agit de : (i) les SDDEP des 49 villes sont élaborées, (ii) les 47 SDGDU sont élaborés et (iii) 142 linéaires (km) de caniveau sont réalisés.

Les indicateurs de produits ainsi que l'état de réalisation des produits de ce SEA en 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Situation des indicateurs des produits du SEA 2.5.3.1

Indicateur de produits	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016-2020	Cible 2016-2020
Nombre de SDEPP élaboré	0	12	0	49
Nombre de SDGDU élaboré	0	25	0	47
Linéaire (km) de caniveau réalisé	13,23	27,03	51,50	142

Source : DGESS/MUHV, 2021.

Pour ce qui concerne l'élaboration des SDDEP de 12 capitales régionales (Lot 1 : Bobo, Banfora, Gaoua ; Lot 2 : Kaya, Ziniaré, Dori ; Lot 3 : Tenkodogo, Fada, Manga ; Lot 4 : Koudougou, Dédougou, Ouahigouya), à fin Décembre 2020, les consultants ont été recrutés et les ordres de service émis depuis le 10 mars 2020. Les rapports provisoires sont attendus pour le premier semestre de l'année 2021.

En ce qui concerne la réalisation de 27,03 linéaires (km) de caniveau en 2020, 13,23 km de canaux d'assainissement en HIMO ont été réalisés dans trois (03) villes bénéficiaires du Projet de Transport et de Développement des Infrastructures Urbaines (PTDIU) : Koudougou, Dédougou et Tenkodogo. En outre, pour le compte de l'aménagement de l'exutoire à l'intérieur et en aval du Parc urbain Bangr-Wéogo, l'entreprise a été recrutée et notifiée. Aussi, le bureau en charge du Suivi-Contrôle des travaux a été recruté et les travaux sont en phase de démarrage.

Depuis 2016, ce sont 51,50 km de caniveaux qui ont été réalisés dans les villes de Ouagadougou, (Bassinko, Saaba, Bissighin, Ouaga 2000), Bobo-Dioulasso, Gaoua, Manga et Tenkodogo.

I.1.1.3. Synthèse de la performance de l'objectif stratégique 2.5

Pour l'atteinte des Effets Attendus EA 2.5.1 « l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti » et EA 2.5.3 « la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée » de l'OS 2.5 « développer le capital humain » du PNDES, la PS-EEA a défini six (06) Sous-effets Attendus (SEA). De l'analyse des résultats obtenus en 2020, il ressort que :

L'EA 2.5.1 compte cinq (05) sous effets attendus, sur le cinq (05) indicateurs, deux (02) ont atteint leurs cibles, soit un taux d'atteinte de 40%, deux (02) n'ont pas atteint leurs cibles et un n'a pas pu être calculé. Sur les 23 indicateurs de produits des sous-effets attendus de cet EA 2.5.1, en 2020, 11 ont atteint leurs cibles soit un taux d'atteinte de 55%, 9 n'ont pas atteint leurs cibles. Pour ce qui concerne la période 2016-2020, 14 indicateurs ont atteint leurs cibles, soit un taux d'atteinte de 60,87%.

La réalisation des activités dans le cadre de mise en œuvre des investissements structurants est globalement satisfaisante. Il ressort les acquis suivants : 972 AEPS/PEA réalisées entre 2016 et 2020 dont 421 en 2020 ; 79 AEPS/PEA réhabilitées entre 2016 et 2020 dont 16 en 2020 ; 3056 forages neufs réalisés en 2020 et 11 345 forages entre 2016 et 2020 ; 4042 forages réhabilités entre 2016 et 2020 dont 955 en 2020 ; 13 AEP multi-villages réalisées en 2020 et 15 sur la période de 2016 à 2020 ; 41 km du réseau collectif posés sur la période 2016-2020 dont 21 en 2020 ; 58 774 latrines familiales et 843 latrines institutionnelles et publiques réalisées en 2020 pour un total de 204 071 latrines familiales et 6 157 latrines institutionnelles et publiques réalisées entre 2016 et 2020 ; 2 stations de traitement des boues de vidange (STBV) réalisées entre 2016 et 2020 ; l'inspection de 64,02% d'ECPE sur la période 2016-2020 dont 21,69% en 2020 ; 30,77% de chefs-lieux de région disposent d'au moins une unité opérationnelle pour le traitement et/ou la valorisation des déchets domestiques en 2020 ; 1076,82 km de plantations d'alignement réalisées entre 2016 et 2020 dont 181,64 km en 2020.

L'EA 2.5.3. a un seul sous-effet attendu et aucun des deux indicateurs retenus n'a atteint sa cible le taux global de réalisation physique des produits est très faible. Sur les trois activités programmées en 2020, une seule a connu une réalisation avec comme résultat la réalisation de

13,23 km de linéaire de caniveau sur une programmation de 27,03 km. Sur la période 2016-2020, les indicateurs présentent un taux moyen d'atteinte de leurs cibles de 14,87%.

En somme, pour cet objectif stratégique, sur 26 indicateurs de produits programmés pour la période 2016-2020, 14 ont atteints leurs cibles, soit un taux d'atteint des cibles de 53,85% et 12 n'ont pas pu atteindre leurs cibles. Le taux global de mise en œuvre des produits des effets attendus de cet objectif est globalement satisfaisant.

Les difficultés rencontrées dans la réalisation des produits sont essentiellement, le retard accusé dans la phase de recrutement des entreprises pour les travaux, la paralysie de la plupart des activités due à la Covid-19, le retard constaté dans la mise à disposition des ressources financières l'insuffisance des ressources financières et l'insécurité dans certaines zones qui limitent l'intervention des acteurs.

I.2.AXE 3 : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS

I.2.1. OBJECTIF STRATEGIQUE 3.4 : DEVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DE QUALITE ET RESILIENTES, POUR FAVORISER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

La contribution du secteur EEA à l'atteinte de cet objectif stratégique est faite à travers un seul effet à savoir l'EA 3.4.1 : « les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées ».

I.2.1.1. Effet Attendu 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

Pour l'atteinte de cet EA, deux (02) S.E.A ont été définis. Il s'agit de : (i) la disponibilité en eau est assurée durablement et (ii) les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement. L'analyse des résultats montre que sur cinq (05) indicateurs de l'effet attendus 3.4.1, deux n'ont pas atteint leur cible. Il s'agit des indicateurs « Proportion des retenues d'eau avec protection des berges » et « proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE ».

S'agissant de l'indicateur « Proportion des retenues d'eau avec protection des berges », la non atteinte de la cible peut s'expliquer, d'une part, par un sous-emploi des ressources de la CFE affectées à la protection des berges et l'insécurité que connaît certaines parties du pays empêchant l'accès à certaines retenues d'eau pour les actions de protection des plans d'eau d'autre part. En effet, les actions de protection des ressources en eau relèvent de la compétence des Comités locaux de l'eau (CLE). Or, ces CLE ne couvrent pas encore l'ensemble des sous-bassins du pays du fait que la plupart des agences de l'eau sont au stade d'élaboration de leurs schémas d'aménagement. Sur un potentiel de 159 CLE, 51 ont été effectivement mis en place soit un taux de 32,08% en fin décembre 2020.

Quant à l'indicateur « proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE », le SDAGE du Nakanbè se trouve dans le circuit d'adoption et pour ceux du Liptako et du Gourma, les études sont en cours.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces indicateurs sur la période 2015 à 2020.

Tableau 15 : Situation des indicateurs de l'EA 3.4.1

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	2	5	9	11	11	17	14
Nombre cumulé de barrages réhabilités	2	6	11	22	26	27	18
Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)	13	15	16	17	18	20	25
Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE (%)	40	40	40	40	40	40	100
Taux de recouvrement de la CFE (%) (base prévision)	100	147	126	86,29	106,69	631,95	100

Source : DGESS/MEA, 2021.

Pour l'atteinte de cet EA, deux (02) S.E.A ont été définis. Il s'agit de : (i) la disponibilité en eau est assurée durablement et (ii) les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement.

I.2.1.1.1. Sous-effet 3.4.1.1 : La disponibilité en eau est assurée durablement

Les performances atteintes dans la réalisation de ce sous-effet sont appréciées à travers deux (02) indicateurs. Il s'agit du « Taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques (Barrages) » et de la « Capacité de stockage en eau de surface ». Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation de ces indicateurs sur la période 2015-2020.

Tableau 16 : Situation des indicateurs du SEA 3.4.1.1

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques (Barrages) (%)	53	53,6	54,67	56,02	56,3	56,58	58,63
Capacité de stockage en eau de surface (million de m ³)	5030,55	5 36,12	6 35,35	6 135,35	6 135,35	6 140,84	6 135,35

Source : DGESS/MEA, 2020.

Pour l'atteinte de ce SEA, trois (03) produits sont attendus. Il s'agit de : (i) études de construction et de réhabilitation de barrages réalisées, (ii) barrages nouvellement construits et (iii) barrages réhabilités. L'état de réalisation des indicateurs de produits en 2020 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 17 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.4.1.1

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016-2020	Cible 2016- 2020
Nombre d'études de construction et de réhabilitation de barrages (cumul)	7	20	41	53
Nombre cumulé de barrages nouvellement construits	6	10	15	14
Nombre cumulé de barrages réhabilités	1	5	25	18

Source : DGESS/MEA, 2021.

La situation des indicateurs de produits contribuant à la mise en œuvre du SEA 3.4.1.1 « la disponibilité en eau est assurée durablement » se présente comme suit :

- en matière d'études, au titre de l'année 2020, il était prévu d'achever les études de 20 sites de barrages. Au 31 décembre 2020, sept (07) études sont achevées, soit un taux d'atteinte de la cible de 35%. Il s'agit des sites des barrages de la Bougouriba (Diébougou), de Tougouya Koko (Nord), de Gondolgo (Nord), de Minima Douré (Nord), de Léosgotenga (Centre-Est), Bangleongo (Centre Sud) et de Kobré/Sougoudin (Centre-Est). La cible de 2020 n'est pas atteinte mais les 13 autres études restantes sont en cours de finalisation. D'autre part, 43 études sur 53 ont effectivement été réalisées sur la période 2016-2020, soit 81,13% ;
- en ce qui concerne les nouveaux barrages à construire, six (06) ont été réceptionnés au cours de l'année 2020, sur une prévision de 10. Il s'agit des barrages de Guiba (Centre-Sud), Palogo (Centre-Ouest), Sougué (Centre), Ipélcé (Centre-Sud), Saalé (Centre) et Guidissi (Centre-Sud). Sur les quatre (04) sites restants, deux sont en cours de finition. Il s'agit des travaux des barrages de Kouldisgou et Pougma dans le Plateau Central. Les deux derniers sites que sont Doumbala dans la Boucle du Mouhoun et Dianga dans la région de l'Est sont suspendus pour des raisons techniques et financières mais des initiatives sont en cours pour la reprise des travaux. La cible n'est pas atteinte pour l'année 2020, toutefois ces réalisations portent à 15 le nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés sur la période 2016-2020. La cible PNDES de 14 nouveaux barrages à réaliser est donc atteinte.
- pour le produit « barrages réhabilités », un seul (01) a été réceptionné sur une prévision de cinq (05). Il s'agit du barrage de Pabré (Petit séminaire) dans la région du Centre. Les quatre (04) barrages restants que sont celui de Lâ (Centre-Ouest), Tanghin (Centre),

Doulou (Centre Ouest) et Baskouré (Centre-Est) sont à des taux d'exécution respectifs de 95%, 90%, 85% et 75% et pourraient être réceptionnés au cours du 1^{er} semestre de l'année 2021. La cible n'est pas atteinte pour l'année 2020, toutefois le nombre cumulé de barrages réhabilités est de 25 la période 2016-2020. La cible PNDES de 18 barrages à réhabiliter est donc atteinte.

Par ailleurs, sur un total de 10 investissements structurants, quatre (04) dont les phases actuelles étaient consacrées aux études ont été entièrement réalisés en 2019. Il s'agit de : (i) Construire le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de Ouéssa Phase 1, (ii) Construire le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de Bassiéri, (iii) Réaliser des aménagements hydro-agricoles à Banwaly dans la province du Houet et (iv) Restaurer, protéger et valoriser le lac Dem. Egalement, les travaux de réhabilitation du barrage souterrain de Naré ont été achevés en 2019.

La situation de mise en œuvre des investissements structurants en cours en 2020 se présente comme suit :

Tableau 18 : Taux de réalisation des investissements structurants

Investissements structurants	Réal. 2019	Cible 2020	Réal. 2020	Réal. 2016-2020
Restaurer, protéger et valoriser le lac Bam	41,40	74,45	50,03	50,03
Construire le barrage de la Bougouriba Phase 1	80	100	100	100
Construire le barrage de Bambakari /Tin-Akoff 2^e phase	27,78	-	-	27,78
Achever la construction du barrage de Samendeni (PDIS I)	79,50	100	96	96
Construire/réhabiliter 50 retenues d'eau	66	100	80	80

Source : DGESS/MEA, 2021.

Pour ce qui est du niveau de réalisation des investissements structurants, sur les cinq (05) investissements toujours en cours, seules les études de construction du barrage de la Bougouriba phase 1 sont achevées au cours de l'année 2020. Les investissements relatifs à la construction/réhabilitation de 50 retenues d'eau, à la mise en œuvre du Programme de développement intégré de la Vallée de Samendéni (PDIS I) et à la « protection et restauration du Lac Bam présentent des niveaux de réalisation respectif de 80%, 96%, et 50,03% pour des cibles de 100% pour les deux premiers investissements et de 74,45% pour le dernier.

Des difficultés d'ordre diverses ont impacté la mise en œuvre des activités. De façon globale, on retient la persistance de l'insécurité qui rend difficile l'accès à différents sites, notamment Bambakari/Tin-Akoff dans la région du Sahel où les travaux sont suspendus depuis 2019.

A la situation sécuritaire s'ajoute les faibles performances de certaines entreprises dont l'organisation (faibles capacités financières, ressources matérielles insuffisantes, etc.) ne leur permet pas de respecter les délais contractuels. On note également la survenue de la pandémie de Covid-19 en mars 2020 qui a plombé l'essentiel des activités.

L'encadré en annexe 1 présente la situation de mise en œuvre des investissements structurants relatifs à la mobilisation des ressources en eau sur la période 2016-2020.

I.2.1.1.2. Sous-effet 3.4.1.2 : Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement

Les performances atteintes dans la réalisation de ce SEA sont appréciées à travers trois (03) indicateurs. L'analyse de la situation des indicateurs montre qu'un (01) seul indicateur sur les trois (03) a atteint sa cible de 2020. Il s'agit du taux de recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) base prévision. Seule l'année 2018 a connu un niveau de recouvrement inférieur à 100%. Pour ce qui est de l'année 2020, il a connu un niveau de recouvrement exceptionnel. Cette performance s'explique d'une part, par la mise en œuvre des stratégies de recouvrement de la taxe de prélèvement de l'eau brute qui a permis d'établir des bases de données des assujettis et par des actions de concertation au niveau national entre le MEA, le MINEFID et les sociétés minières d'autres part mais il faut aussi noter l'accompagnement des plus hautes autorités du pays tant au niveau du pouvoir exécutif que du pouvoir ainsi que des partenaires techniques et financiers. Ces concertations ont abouti à la signature de protocoles relatifs aux modalités d'apurement des passifs des sociétés minières dont l'application a permis d'améliorer le niveau de recouvrement. En effet, sur des prévisions de recouvrement de 895 millions de francs CFA en 2020, ce sont 5 655, 934 millions de francs CFA qui ont été recouverts.

Pour ce qui concerne les deux autres indicateurs, le « Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges », bien que n'ayant pas atteint sa cible, a connu une croissance globale de 53,8% sur la période 2016-2020. Le « nombre d'agences de l'eau (AE) disposant d'un Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau », quant à lui, est resté statique sur toute la période.

Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation de ces indicateurs sur la période 2015-2020.

Tableau 19 : Situation des indicateurs du SEA 3.4.1.2

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)	13	15	16	17	18	20	25
Nombre d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE	2	2	2	2	2	2	5
Taux de recouvrement de la CFE base prévision (en %)	100	147	126	86,29	106,69	631,95	100

Source : DGESS/MEA, 2021.

Pour l'atteinte de ce SEA, trois (03) produits sont attendus. Il s'agit de : « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Nakanbé (AEN) adopté », « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Gourma (AEG) adopté » et du « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Liptako (AEL) adopté ».

Le niveau de réalisation de l'indicateur de ces produits en 2020 se présente comme suit :

Tableau 20 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.4.1.2 au 31 décembre 2020

Indicateur	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016- 2020	Cible 2016- 2020
Nombre d'agences de l'eau disposant d'un Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SDAGE)	0	5	2	5

Source : DGESS/MEA, 2021

L'indicateur de produits fait ressortir une situation qui est restée statique au 31 décembre 2020. En effet, il était prévu de doter toutes les AE de SDAGE à l'horizon 2020. A la date du 31 décembre 2020, seules les AE des Cascades et du Mouhoun en dispose. Celui du Nakanbé a été validé par l'ensemble des acteurs et a été soumis auprès du MEA pour son introduction en conseil des ministres. Ceux de l'AEG et AEL sont en cours d'élaboration. Pour chacun d'eux, il était prévu la réalisation de dix (10) études thématiques pour établir l'état des lieux. Enfin 2020 dix (10) études ont été validées pour l'AEG et neuf (09) pour l'AEL.

La mise en œuvre des activités concourant à l'atteinte du SEA 3.4.1.2. : « Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement » a connu des difficultés. Il s'agit entre autres de l'inaccessibilité de certaines localités du pays due à la situation sécuritaire et les mesures restrictives suite à la survenue de la pandémie de la Covid-19.

I.2.1.2. Synthèse de la performance de l'objectif 3.4

Pour ce qui est de l'OS 3.4 « développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie », l'analyse des niveaux de réalisation des produits du SEA 3.4.1.1, montre que par rapport aux prévisions 2020, les niveaux d'atteinte des cibles des indicateurs « Nombre d'études de barrages », « Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés » et « Nombre cumulé de barrages réhabilités » sont respectivement de 35%, 60% et 20%. Toutefois, par rapport à la période du PNDES (2016-2020), en dehors de l'indicateur « Nombre d'études de barrages », qui n'a pas atteint sa cible, les deux autres ont atteint leur cible. Ces performances se sont traduites par la construction de 15 nouveaux barrages et la réhabilitation de 25 barrages dégradés sur la période 2016-2020. Ces réalisations permettent de mobiliser 1 110,49 millions de m³ d'eau supplémentaires sur la période 2016-2020, notamment avec la réalisation du barrage de Samendéni qui à lui seul permet de stocker 1 050 millions de m³.

En ce qui concerne le SEA 3.4.1.2 « les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement », l'élaboration des SDAGE des AE est restée statique. A fin 2020, ce sont deux Agence de l'Eau qui disposent de SDAGE. Pour les trois (03) restants, un est en cours d'adoption et les deux autres sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, il ressort pour l'année 2020, un recouvrement exceptionnel au titre de la CFE de l'ordre de 631,95% soit un montant de 5 655, 934 millions de FCFA.

I.2.2. OBJECTIF STRATEGIQUE 3.5 : INVERSER LA TENDANCE DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER DURABLEMENT LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

La contribution du secteur EEA à l'atteinte de cet objectif stratégique est faite à travers un seul Effet attendu à savoir l'EA 3.5.2. : « les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte ».

I.2.2.1. Effet attendu 3.5.2. : les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

Trois (03) indicateurs permettent de mesurer l'atteinte de l'EA 3.5.2. Il s'agit : (i) de la proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable, (ii) du nombre de villages en transformation en écovillages et (iii) de la quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes.

Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique se sont renforcées avec la prise en compte des questions de développement durable dans les politiques et programmes de développement. En effet, la proportion de politiques sectorielles, des Plans régionaux de développement (PRD) et des Plans communaux de développement (PCD) intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable est passé de 17% en 2015 à 40% en 2020, pour une cible de 50%. La cible, après cinq années de mise en œuvre du PNDES, n'a pas été atteinte. Cela s'explique, d'une part, par le processus de révision de la majorité des PCD et PRD des collectivités toujours en cours et d'autre part, par l'insuffisance des ressources financières pour appuyer les acteurs.

Pour ce qui est des écovillages, il était attendu la transformation de 2000 villages en écovillages. Après cinq années de mise en œuvre du PNDES, seulement 43 villages sont en cours de transformation. Cette contre-performance est essentiellement due à l'élaboration tardive de stratégie de transformation de villages en écovillages, à l'insuffisance des ressources financières pour la réalisation des investissements estimés à près de 800 millions par village à transformer, à l'absence d'un partenaire stratégique pour financer la mise en œuvre de cet important investissement et à l'insuffisance de synergie entre les sectoriels.

Concernant la capacité de séquestration de carbone par les forêts, il était prévu 8 millions de tonnes de carbone à l’horizon 2020. La réalisation sur la période 2016-2020 s’est établit à 3,9 millions de tonnes, avec un chiffre intermédiaire de 1,52 millions de tonnes de carbone séquestré en 2018. La cible de l’indicateur n’a pas été atteinte. Cela peut s’expliquer par le fait que le résultat atteint a été mesuré uniquement dans les zones d’interventions du Programme d’Investissement Forestier (PIF). Une estimation à l’échelle nationale de cette quantité de carbone séquestré aurait donné un meilleur résultat. Le tableau suivant donne l’évolution de ces indicateurs de 2015 à 2020.

Tableau 21 : Situation des indicateurs de l’EA 3.5.2

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable (%)	17	25,92	28	31,7	36	40	50
Nombre de villages transformés en écovillages	0	0	0	0	0	0	2000
Quantité de carbones séquestrés (en millions de tonnes)	ND	-	-	1,52	2,08	3,9	8

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Cet effet attendu est composé de quatre (04) sous-effets qui sont : (i) le cadre global de la mise en œuvre du développement durable est amélioré, (ii) la résilience des populations aux effets des changements climatiques est améliorée, (iii) les modes de production et de consommation durables sont développés et (iv) la gouvernance de l’économie verte est améliorée.

1.2.2.1.1. Sous-Effet Attendu 3.5.2.1. : Le cadre global de la mise en œuvre du développement durable est amélioré

Le cadre global de la mise en œuvre du développement durable s’est amélioré par la fonctionnalité des cadres de concertation du développement durable en vue d’une meilleure synergie d’action. Avec l’appui des partenaires techniques et financiers, les cadres de concertation comme le Comité National Ramsar, le Cadre de concertation unique des conventions, le PNGIM, le comité national du MDP, les commissions spécialisées du CONEDD ont fonctionné malgré quelques difficultés. En effet, sur la période 2016-2018, les niveaux de réalisation des cibles de l’indicateur ont tous été atteints annuellement. Par contre, sur la période 2019-2020, les cibles n’ont pas été atteintes, à cause de la clôture de certains projets qui accompagnaient la tenue des cadres de concertation.

Concernant la mise en œuvre des recommandations de la Conférence nationale sur le développement durable qui se tient tous les deux (02) ans, le taux de réalisation s'est établi à 84,38% en 2018 pour les recommandations de la quatrième conférence. Les recommandations de la cinquième conférence tenue en novembre 2018 ont enregistré un taux de réalisation de 15% en 2019 et une cible de 100% en 2020. Toutefois, le niveau de réalisation de cet indicateur aurait pu être amélioré si des ressources budgétaires avaient été rendues disponibles pour la mise en œuvre et le suivi desdites recommandations. La situation des indicateurs de ce sous-effet se présente comme suit :

Tableau 22 : Situation des indicateurs du SEA 3.5.2.1

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Proportion de cadres de concertation en matière de développement durable fonctionnels	15	20	35	40	37,5	33	50
Taux de mise en œuvre des recommandations de la Conférence Nationale pour le Développement Durable (CONADD) (%)	35	38	50	84,38	15	ND	100
Proportion des textes législatifs adoptés au cours de l'année prenant en compte l'environnement et le développement durable	ND (2018)			-	ND	ND	100

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Six (06) produits concourent à la réalisation de ce sous-effet. Il s'agit de : (i) entités nationales pour les fonds climat accréditées, (ii) 13 cibles régionales de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) définies, (iii) environnement et développement durable pris en compte dans les référentiels de planification, (iv) Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) opérationnalisé, (v) accords multilatéraux sur l'environnement pris en compte et (vi) textes juridiques complémentaires adoptés. La situation des indicateurs de produits de ce sous-effet en 2020 se présente comme suit :

Tableau 23 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.5.2.1

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016- 2020	Cible 2016-2020
Nombre d'entités accrédités	-	-	-	-
Nombre de cibles régionales NDT définies	-	-	13	13
Proportion des plans communaux intégrant les thématiques environnement/développement durable/ changement climatique	38	60	38	60
Proportion des communes touchées par les sensibilisations pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable	13	25	13	25
Nombre de personnes formées sur les thématiques liées à l'environnement et le développement durable	567	1 710	5 139	7 130
Taux de renseignement des indicateurs de l'ONEDD	80	85	80	85
Nombre d'outils et instruments spécifiques élaborés pour la mise en œuvre des AME	5	4	14	13
Nombre de textes d'application en matière de développement durable élaborés ou révisés	4	4	12 (2018- 2020)	12 (2018-2020)

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Huit (08) indicateurs de produits permettent d'apprécier les efforts entrepris pour l'atteinte du sous-effet 3.5.2.1. D'une manière générale, à l'exception des indicateurs relatifs aux outils et instruments spécifiques élaborés pour la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les textes d'application en matière de développement durable, les autres indicateurs n'ont pas atteint leurs cibles sur la période de mise œuvre du PNDES. Toutefois, ils affichent des taux annuels dépassant la barre des 50%, à l'exception de l'indicateur « nombre de personnes formées sur les thématiques liées à l'environnement et le développement durable », dont le taux d'atteinte de la cible est de 33%. Cette contre-performance s'explique par la mise en place des mesures restrictives liées à la survenue de la pandémie de la Covid-19.

De 2016 à 2020, le cadre juridique de mise en œuvre du développement durable a été renforcé avec l'élaboration de quatre (04) textes prévus pour opérationnaliser le protocole de Nagoya sur le partage des ressources génétiques et l'élaboration de cinq (05) outils et instruments spécifiques pour la mise en œuvre des AME.

En outre, concernant l'ONEDD, sept (07) indicateurs supplémentaires ont été mis à jour au cours de l'année, dans le but de renforcer la fourniture de données fiables et actuelles aux acteurs, portant à 152 le nombre total d'indicateurs mis à jour. Toute chose qui a permis de porter à 80% le taux des indicateurs à jour de l'ONEDD pour une cible de 85%.

Quant à la durabilité environnementale, elle a été évaluée dans six (6) Plans Communaux de Développement (PCD). De plus, six (6) autres communes appuyées ont intégré les thématiques Environnement et Développement Durable (E/DD) dans leurs référentiels de développement. Ces différentes réalisations ont permis de faire passer la proportion des PCD intégrant les thématiques E/DD à 38% en 2020 pour une cible de 60%. Cette contre-performance s'explique d'une part, par le fait que le processus de révision de la majorité des PCD est toujours en cours et par l'insuffisance des ressources financières pour appuyer les acteurs d'autre part.

De même, de faibles performances ont été enregistrées par le produit se rapportant à l'accréditation du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) aux fonds climats dont le processus est toujours en cours avec le démarrage de la mise en œuvre de son Readness program. Les principales difficultés rencontrées concernent l'indisponibilité de certaines archives pour la constitution du dossier d'accréditation, le retard dans le déblocage des ressources et le besoin de création de certains postes pour s'adapter aux conditions du Fonds vert pour le climat.

I.2.2.1.2. Sous-effet 3.5.2.2 : La résilience des populations aux effets des changements climatiques est améliorée

Un seul indicateur permet de mesurer le niveau de réalisation de ce sous-effet. C'est l'indice mondial d'adaptation au changement climatique Notre-Dame (ou Indice ND-Gain). La valeur de l'indice est passée de 34,99 en 2015 à 36,19 en 2018. Cette évolution à la hausse témoigne d'une amélioration des capacités d'adaptation des populations vulnérables. L'indisponibilité de la valeur de l'indice en 2019 et 2020 s'explique par le fait que la valeur de l'année n est rendue disponible à l'année n+2. La situation de l'indicateur sur la période 2016-2020 se présente comme suit :

Tableau 24 : Situation des indicateurs du SEA 3.5.2.2

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Indice mondial d'adaptation au changement climatique Notre-Dame (Indice ND-Gain)	34,99	35,12	35,15	36,19	ND	ND	35,6

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Pour l'atteinte de ce sous-effet, deux (02) produits sont attendus. Il s'agit de : (i) technologies innovantes vulgarisées et (ii) projets d'adaptation aux changements climatiques accompagnés.

L'état de réalisation des indicateurs de produit de ce sous-effet sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 25 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.5.2.2

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016-2020	Cible 2016-2020
Nombre de technologies innovantes d'adaptation aux changements climatiques vulgarisés	5	4	6 (2018-2020)	6 (2018-2020)
Nombre de personnes touchées par la vulgarisation des technologies innovantes d'adaptation aux changements climatiques	88 466	60 000	208 443	250 000
Nombre de micro-projets d'adaptation aux changements climatiques accompagnés	481	245	990 (2018-2020)	645 (2018-2020)

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Dans le domaine de l'amélioration de la résilience des populations aux effets des changements climatiques, des performances ont été enregistrées sur la période 2016-2020. En effet, pour 2020, cinq (05) technologies innovantes¹ d'adaptation aux changements climatiques ont été vulgarisées pour une cible de 4 et 88 466 personnes ont été touchées par la vulgarisation de ces technologies pour une cible de 60 000.

Sur la période 2018-2020, six (06) technologies innovantes d'adaptation aux changements climatiques ont été vulgarisées pour une cible de 06 et 990 micro-projets d'adaptation aux changements climatiques ont été accompagnés pour une cible de 645.

¹Foyers améliorés, jardins nutritifs, énergie solaire, régénération naturelle assistée, haie vive.

En somme, seul l'indicateur sur le nombre de personnes touchées par la vulgarisation des technologies innovantes d'adaptation aux changements climatiques n'a pas pu atteindre sa cible sur la période 2016-2020. Son taux de réalisation s'est fixé à 83,37%. Ce résultat s'explique en grande partie par la recrudescence de l'insécurité dans certaines zones du pays qui a empêché les différentes interventions.

I.2.2.1.3. Sous-effet 3.5.2.3. : Les modes de production et de consommation durables sont développés

Pour le sous-effet 3.5.2.3., deux indicateurs permettent de mesurer son niveau de réalisation. Il s'agit du : « nombre de thèmes techniques développés sur les meilleures pratiques de production et de consommation » et « nombre de personnes formées sur les modes de production et de consommation durables ». En 2020, l'indicateur « nombre de thèmes techniques développés sur les meilleurs pratiques de production et de consommation » a atteint sa cible avec un taux de réalisation de 116,66%. Sur la période 2016-2020, l'indicateur a connu une évolution progressive avec la prise en compte de nouveaux thèmes techniques.

Par contre, l'indicateur « nombre de personnes formées sur les modes de consommation durables » a connu un taux de réalisation de 7,8% en 2020. Sur la période 2016-2020, il a évolué en dents de scie avec une tendance générale à la baisse.

Cette situation s'explique par l'insécurité observée dans plusieurs régions du pays au cours de la période et de la Covid-19.

La situation des indicateurs de ce sous-effet sur la période 2016-2020 se présente comme suit :

Tableau 26 : Situation des indicateurs du SEA 3.5.2.3

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Nombre de thèmes techniques développés sur les meilleures pratiques de production et de consommation	3 (2017)	-	3	3	4	7	6
Nombre de personnes formées sur les modes de production et de consommation durable	150 (2017)	-	150	22	45	39	500

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Pour l'atteinte de ce SEA, trois (03) produits sont attendus. Il s'agit de : (i) 2000 villages transformés en écovillages, (ii) stratégie nationale REDD+ élaborée et (iii) initiatives et projets d'atténuation des émissions de GES élaborés.

L'état de réalisation des indicateurs de produit de ce sous-effet en 2020 se présente comme suit.

Tableau 27 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.5.2.3

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016-2020	Cible 2016-2020
Taux d'exécution annuel du budget alloué aux villages en transformation en écovillage pour la mise en œuvre des programmes spécifiques d'investissement villageois (%)	86,17	100	79,26 (2017-2020)	100 (2017-2020)
Nombre villages en transformation en écovillages	43	43	43	43
Existence d'un document stratégique de la REDD+	-	-	-	-
Nombre de documents de projets de réduction E-GES finalisés	4	4	7 (2019-2020)	7 (2019-2020)

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Les performances enregistrées dans la mise en œuvre des produits du SEA 3.5.2.3 sont appréciées à travers quatre (04) indicateurs. L'analyse du tableau révèle des taux variant entre 86,17% et 100% en 2020 et entre 79,26% et 100% sur la période 2016-2020. Concernant l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, la validation des différents rapports thématiques² a permis d'en élaborer une version provisoire dont l'adoption est prévue en 2021.

I.2.2.1.4. Sous-effet 3.5.2.4 : La gouvernance de l'économie verte est améliorée

Pour le sous-effet 3.5.2.4., un seul indicateur permet de mesurer son niveau de réalisation. Il s'agit de la « proportion de cadres de concertation nationaux et régionaux pour la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'économie verte (SNEV) opérationnels ». En effet, cet indicateur n'a pas connu une évolution sur la période 2019-2020, en raison de l'adoption tardive de la SNEV et de l'insuffisance des ressources financières.

La situation de l'indicateur de ce sous-effet sur la période 2019-2020 se présente alors comme suit :

² Facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, niveau de référence des forêts au niveau national, identification des bénéfices non carbone, système national de surveillance des forêts, etc.

Tableau 28 : Situation des indicateurs du SEA 3.5.2.4

Indicateurs	Réf. 2015	Réal. 2016	Réal. 2017	Réal. 2018	Réal. 2019	Réal. 2020	Cible 2020
Proportion de cadres de concertation nationaux et régionaux pour la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'économie verte opérationnels	0 (2019)	-	-	-	0	0	100%

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

Pour l'atteinte de ce sous-effet, deux (02) produits sont attendus. Il s'agit de : (i) textes de loi et d'application en matière d'économie verte élaborés ou adoptés, et (ii) documents stratégiques et de planification en matière d'économie verte et de changement climatique pris en compte de façon transversale. L'état de réalisation des indicateurs de produit de ce sous-effet en 2020 se présente comme suit :

Tableau 29 : Situation des indicateurs de produits du SEA 3.5.2.4

Indicateurs	Réal. 2020	Cible 2020	Réal. 2016- 2020	Cible 2016-2020
Nombre de textes de lois et d'application en matière d'économie verte élaborés	4	4	6 (2019-2020)	6 (2019-2020)
Nombre de textes de lois et d'application en matière d'économie verte adoptés	0	4	2 (2019-2020)	6 (2019-2020)
Proportion des politiques sectorielles (14) intégrant les concepts de l'économie verte et du changement climatique	92,86	100	92,86 (2019-2020)	100 (2019-2020)

Source : DGESS/MEEVCC, 2021.

En matière de gouvernance de l'économie verte, sur la période de mise en œuvre du PNDES, quatre (04) textes d'application régissant l'exploitation, la gestion et l'exportation des Produits Forestiers non Ligneux (PFNL) ont été élaborés mais non adoptés. Quant à la proportion des politiques sectorielles intégrant les concepts de l'économie verte et du changement climatique, elle a atteint un taux de réalisation de 92,86%. Cette situation s'explique par la difficulté d'intégration de ces thématiques dans certaines politiques sectorielles en raison de leur spécificité.

I.2.2.2. Synthèse de la performance de l'objectif stratégique 3.5

La contribution du secteur de planification EEA à l'atteinte de l'OS 3.5 du PNDES se fait à travers l'EA 3.5.2. : « Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte ».

Trois indicateurs ont été définis pour mesurer l'atteinte de cet effet attendu. Les valeurs de réalisations de chacun des trois (03) indicateurs sont en déca des cibles fixées sur la période du PNDES. En effet, la proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable est passée de 17% en 2015 à 40% en 2020 pour une prévision de 50%. Le nombre de villages en transformation en écovillages s'est établi à 43 pour une ambition de 2000 et seulement 3,9 millions de tonne de carbone ont été séquestrée pour une cible de 8 millions de tonne.

Ces différentes contre-performances s'expliquent entre autres par la dégradation de la situation sécuritaire nationale depuis 2016, la survenue de la Covid-19 en 2020, les régulations budgétaires induites, la faible capacité de mobilisation de ressources financières et de l'insuffisance de synergie d'actions pour une convergence des investissements des autres acteurs de développement vers lesdits villages, l'absence de dispositif national de mesure de carbone séquestré.

Malgré ces contre-performances, un certain nombre de produits ont été livrés dans le but d'atteindre les différents sous-effets de rattachement. Sur la période 2016-2020, le cadre global de la mise en œuvre du développement durable s'est enrichi à travers la prise en compte de la durabilité environnementale dans les PCD de 73 communes. Ces efforts ont permis de porter la proportion de PCD intégrant les principes de développement durable à 38% soit 133 communes. La fourniture de données fiables et actualisées sur le développement durable aux acteurs, gage d'une bonne gouvernance environnementale, s'est également renforcée par la mise à jour de 80% des 190 indicateurs de l'ONEDD. Le cadre juridique s'est quant à lui renforcé à travers la création d'un secrétariat permanent en charge du développement durable et l'élaboration de quatre (04) textes règlementaires pour opérationnaliser le protocole de Nagoya.

En ce qui concerne le renforcement de la résilience des populations aux effets des changements climatiques, il a été assuré à travers la vulgarisation de six (06) technologies innovantes auprès de 88 466 personnes et l'accompagnement de 990 micro-projets climatiques.

La gouvernance de l'économie verte s'est améliorée à travers la création d'une direction générale en charge de l'économie verte, l'élaboration de la stratégie nationale de l'économie verte, du programme d'appui au développement de l'économie verte au Burkina Faso et du rapport de l'étude sur la fiscalité environnementale. En outre, quatre (04) textes en lien avec les PFNL ont été élaborés.

II. ÉTAT DU FONCTIONNEMENT DU CSD ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Cette section fait l'état de fonctionnement du CSD-EEA en 2020 et celui de la mise en œuvre des recommandations issues de la revue annuelle 2020 du CSD-EEA et du PNDES.

II.1. ETAT DU FONCTIONNEMENT DU CSD

Le CSD-EEA dispose d'un arrêté interministériel N°2019-026/MEA/MEEVCC/MUH du 15 février 2019 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Sectoriel de Dialogue « Environnement, Eau et Assainissement » (CSD-EEA). Il prévoit la mise en place de groupes thématiques par sous-secteur. Le tableau suivant fait l'état de la mise en œuvre et du fonctionnement de ces groupes thématiques.

Tableau 30 : Etat de mise en œuvre et de fonctionnement des groupes thématiques du CSD-EEA

Ministères	Groupes Thématiques	Fonctionnement	Observations
MEA	Eau et Assainissement	Arrêté N°2019-087/MEA/CAB du 22 mai 2019 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Groupe Thématique « Eau et Assainissement »	Fonctionne et tient régulièrement ses sessions
MEEVCC	Environnement	Arrêté N°2019-496/MEEVCC/CAB du 16 octobre 2019 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Groupe Thématique « Environnement »	Le groupe thématique n'a pas encore tenu de session
MUHV	Urbanisme	Projet Arrêté disponible et dans le circuit pour signature	Arrêté en cours de signature

Source : DGESS/MEA/MEEVCC/MUHV, 2021.

Au cours de l'année 2020, le CSD-EEA a bien fonctionné dans son ensemble. Les revues annuelles et à mi-parcours 2020 se sont tenues respectivement les 27 février et 04 septembre 2020 avec une participation effective de l'ensemble de ses membres.

Elles ont été présidées par Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, président dudit CSD assisté par Monsieur le Ministre en charge de l'environnement, 1^{er} Vice-Président et du représentant de Monsieur le Ministre en charge de l'urbanisme, 2^e Vice-Président.

Sur les trois (03) groupes thématiques prévus, un seul fonctionne normalement. Il conviendrait de rendre opérationnels les deux autres pour parachever les dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique sectorielle.

Dans le processus de préparation des revues annuelle et à mi-parcours 2020 du CSD-EEA, le Secrétariat Technique (ST/CSD-EEA) s'est chargé de l'élaboration et de la finalisation des différents documents. Au niveau de chaque sous-secteur, des données ont été collectées et transmises au ST/CSD-EEA pour l'élaboration des rapports de performance. Lors des travaux préparatoires des documents de revues (à mi-parcours et annuelles 2020) du CSD-EEA, la participation des membres du Secrétariat Technique a été également effective. Notons que la tenue de la revue sectorielle à mi-parcours 2020 du PNDES a été couplée aux consultations sectorielles dans le cadre du processus de formulation du Référentiel National de Développement (RND) 2021-2025. A cet effet, un document sur la contribution du secteur a été élaboré par le ST/CSD-EEA et validé par les membres du CSD-EEA

L'organisation des deux revues a rencontré les difficultés suivantes :

- la transmission tardive au secrétariat technique des données nécessaires à l'élaboration des rapports de performance par certaines structures ;
- l'insuffisance et le déblocage tardif des ressources financières allouées au CSD pour l'organisation des revues ;
- l'insuffisance de la logistique (ordinateurs portables, clés/modem de connexion, ...) pour les membres du secrétariat technique.

Au regard des difficultés suscitées, les mesures suivantes sont proposées en vue d'améliorer le fonctionnement des instances. Il s'agit entre autres de :

- adapter le calendrier d'élaboration du rapport de performance à ceux liés au processus de collecte de données des départements ministériels ;
- doter les structures en charge de l'élaboration des rapports et de l'organisation des revues de moyens financiers conséquents et veiller à leur déblocage dans les délais ;
- renforcer les capacités des membres du secrétariat technique ;
- doter les membres du secrétariat technique en logistique (ordinateurs portables, clés/modem de connexion, ...).

II.2.ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Sur cinq (05) recommandations à mettre en œuvre, une seule est réalisée au 31 décembre 2020. Le taux de mise en œuvre des recommandations est de 20% au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant fait l'état de mise en œuvre des recommandations des partenaires institutionnels du secteur et des revues sectorielles en 2019 du PNDES.

Tableau 31 : Etat de mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandations	Échéance de mise en œuvre	Structures responsables	État de la mise en œuvre	Commentaire
1. Recommandations des revues CSD-EEA					
1.1	Elaborer une stratégie de mobilisations des financements de la Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement ».	Décembre 2020	DGESS (MEA, MEEVCC et MUHV)	Non réalisée	Les TDR sont disponibles, mais absence de financements pour la réalisation de l'activité.
1.2	Opérationnaliser les groupes thématiques (GT) du secteur EEA	Décembre 2020	DGESS (MEA, MEEVCC et MUHV)	Non réalisée	Le processus d'opérationnalisation des groupes thématiques est entamé. Le GT « Eau et Assainissement » a été mis en place par arrêté ministériel et tient ses sessions. Le GT « Environnement » a été également mis en place par arrêté ministériel. Quant au GT « Urbanisme » son projet d'arrêté est en cours de signature.
2. Recommandations des partenaires institutionnels du secteur					
2.1	Adopter et mettre en application les décrets et autres textes réglementaires relatifs respectivement à la taxe de pollution de l'eau et à la taxe de modification du régime de l'eau	Décembre 2020	MEA	Non réalisée	Le projet de décret d'application de la taxe de prélèvement à des fins agricoles, pastorales et piscicoles est disponible. Il reste son adoption. Concernant la taxe de pollution de l'eau, il reste la tenue des deux (02) derniers ateliers dans les espaces de gestion des Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma et l'élaboration du projet de décret d'application de la taxe et du rapport des ateliers de

N°	Recommandations	Échéance de mise en œuvre	Structures responsables	État de la mise en œuvre	Commentaire
					concertation qui seront introduits en Conseil des Ministres au second semestre 2020. Quant à la taxe de modification du régime de l'eau, l'étude de sa mise en place a été validée.
3. Recommandations des revues sectorielles 2019 du PNDES					
3.1	Revoir l'approche de promotion de l'assainissement domestique afin d'accélérer le rythme de réalisation des infrastructures associées	Décembre 2020	MEA (DGA)	Non réalisée	La généralisation de l'Approche Assainissement Totale Pilotée par les Communautés constitue la porte d'entrée en matière de développement de l'assainissement dans les régions. Une stratégie de finalisation de latrine est développée et est en cours de mise en œuvre. Elle est déjà mise en œuvre dans deux régions (Boucle du Mouhoun et Sud-Ouest).
3.2	Assurer le transfert des ressources aux collectivités territoriales dans les délais convenus et selon les cibles fixées, au besoin, en adoptant une loi de programmation financière au profit des collectivités territoriales afin d'améliorer la prévisibilité de leur financement	Continue	MEA (DAF)	Réalisée	Le MEA a transféré des ressources financières aux communes pour la mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. En effet, il a été adopté l'arrête interministériel 040/MINEFID/MATDC/MEA du 23 janvier 2020 transférant la somme de 999 999 892 F.CFA aux communes.

Source : DGESS/MEA/MEEVCC/MUHV, 2021.

III. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement du secteur

La synthèse de la situation des projets et des programmes exécutés dans le cadre du CSD est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 32: Synthèse de la situation des projets et programmes à financement extérieur exécutés en 2020 (en millions de FCFA)

Ministère	Nombre de projets	Programmation (Millions FCFA)	Décaissement (Millions FCFA)	Dépenses (Millions FCFA)	Taux de décaissement	Taux d'exécution	Taux d'absorption
MEA	18	79 869,90	50 212,32	49 853,86	62,87	62,42	99,29
MEEVCC	3	1 885,96	1 124,50	780,31	59,62	41,37	69,39173
MUHV	1	10 770,00	0	0	0	0	0
Total	22	92 525,86	51 336,82	50634,17	55,48	54,72	98,63

Source : DGESS/MEA/MEEVCC/MUHV, 2021

Le portefeuille des projets et programmes de développement (PPD) à financement extérieur du secteur de planification « Environnement, Eau et Assainissement » est constitué de vingt-deux (22) PPD répartis comme suit : dix-huit (18) pour le compte du Ministère en charge de l'eau, trois (03) pour celui en charge de l'environnement. Le département en charge de l'urbanisme compte un seul projet en démarrage.

La tranche annuelle 2020 est de **92 525,86 millions de FCFA** avec un montant décaissé de **51 336,82 millions de FCFA**, soit un taux de décaissement de **55,48%**. Le montant global dépensé en 2020 s'élève à **50 634,17 millions de FCFA**, soit un taux d'absorption de **98,63%**. Le taux d'exécution financière des PPD du secteur est de **54,27%**.

On note un fort taux d'absorption, ce qui montre que les montants décaissés ont été effectivement dépensés. Cependant, ces montants décaissés restent moyens par rapport à la programmation de l'année. De là, découle un taux moyen d'exécution financière de l'ensemble des PPD du secteur.

La situation des PPD exécutés dans le cadre du CSD est présentée en annexe 2.

Les conditionnalités pour le décaissement des financements de ces projets et programmes sont entre autres :

- l'inscription dans la banque intégrée des projets (BIP) ;
- l'inscription dans le programme d'investissement public (PIP) de l'année ;
- l'existence des arrêtés de création et de rattachement à un programme budgétaire ;

- la nomination/recrutement du chargé du projet/programme ;
- l'ouverture de compte (s) ;
- les avis de non objection des bailleurs ;
- l'élaboration et l'approbation des plans de travail, du budget et du plan de passation des marchés ;
- la mise en œuvre d'un plan de gestion environnementale et sociale ;
- l'acheminement à bonne date des pièces justificatives des décaissements antérieurs.

Sur le plan de la gestion, la majorité des financements est inscrite dans les lois de finances, à l'exception des ressources de quelques projets et programmes gérés directement par les Partenaires techniques et financiers (PTF) à l'image du projet « *Eau et Croissance Economique Durable au Sahel* (ECED-Sahel) ».

Les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés sont effectivement utilisés au niveau des projets/programmes dont quelques-uns utilisent ceux des bailleurs ou les deux à la fois.

Pour la rédaction des rapports, les informations de base sont disponibles mais les rapports périodiques et/ou données ne sont pas collectées et transmis dans les délais.

De façon générale, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités des PPD du secteur « Environnement, Eau et Assainissement » se situent à plusieurs niveaux. Il s'agit entre autres de :

- la situation sanitaire nationale et internationale qui entrave ou ralentit la mise en œuvre des activités terrains dans les délais ;
- les défaillances techniques et financières de certaines entreprises conduisant parfois au non-respect des délais contractuels et à la résiliation des marchés ;
- les longs délais dans la délivrance des avis de non objection (dus aux retards d'acheminement des pièces justificatives ou aux retards accusés par certains partenaires dans le traitement des dossiers) qui influencent la performance annuelle des PPD ;
- l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des activités au niveau de certains projets pour cause de retards de déblocage de la contrepartie nationale ;
- l'indisponibilité de certains sites pour les travaux, du fait des réticences des populations ;

- les difficultés sécuritaires que connaît le pays qui entravent la bonne exécution de certains projets.

Au regard des difficultés soulevées, les solutions suivantes ont été proposées :

- en rapport avec la situation sanitaire nationale et internationale, les solutions préconisées sont de respecter les mesures sanitaires édictées par le Gouvernement (respect strict des mesures barrières sur les différents chantiers et la mise en place des lave-mains) à travers la mise à disposition des moyens d'adaptation et de réaménager le chronogramme général de mise en œuvre si nécessaire pour tenir compte de l'impact de la Covid-19 ;
- concernant les avis de non objection, il convient de transmettre des dossiers de qualité aux bailleurs à bonne date et maintenir la concertation permanente avec eux. Aussi, sont-ils invités au traitement diligent des dossiers ;
- quant à la défaillance des entreprises, les solutions préconisées concernent la régularité du suivi à pied d'œuvre, à l'application effective des sanctions prévues par la réglementation des marchés publics et le respect par le Gouvernement de ses engagements ;
- en relation avec l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des activités au niveau de certains projets, la solution réside dans l'acheminement dans les délais des pièces justificatives des déblocages/décaissements antérieurs ;
- pour l'indisponibilité de certains sites de travaux du fait des réticences des populations, il faudrait impliquer toutes les parties prenantes dans les recherches de solutions ;
- quant aux difficultés sécuritaires que connaît le pays, il faudrait impliquer les acteurs (FDS, élus locaux, VDP...) dans l'évaluation et la définition des mesures sécuritaires à observer.

Pour une bonne mise en œuvre des projets et programmes, des propositions de recommandations ont été faites à l'endroit des différents acteurs :

- **Ministères du secteur et Ministère de l'Economie des Finances et du Développement**
 - élaborer un guide harmonisé de calcul des taux d'exécution physique;
 - améliorer certains aspects de la nouvelle réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso (nombre de membres et durée des comités de revue, grille d'évaluation de la performance des projets, mode de gestion des financements extérieurs...).

De façon spécifique, les Partenaires Techniques et financiers, les projets et programmes et singulièrement les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), les Directions de l'Administration des Finances (DAF), les Directions des Marchés Publics (DMP) doivent jouer un rôle essentiel pour l'amélioration de la performance des projets et programmes. A cet effet :

- **les DGESS et les structures techniques** doivent renforcer les missions de suivi des projets et programmes ;
- **les DAF et les DMP** doivent former les agents des Services Administratifs et Financiers (SAF) des projets et programmes sur les procédures et diligenter le traitement des dossiers;
- **les PTF** doivent diligenter le traitement des dossiers et la délivrance des ANO pour les dossiers qui leur sont soumis;
- **les coordonnateurs des Projets et programmes doivent :**
 - prendre les dispositions administratives pour la clôture effective des projets et programmes selon la réglementation ;
 - planifier les activités en tenant compte des capacités réelles d'exécution du projet ;
 - réviser la planification si nécessaire ;
 - sensibiliser les bénéficiaires sur les approches des projets ;
 - renseigner et transmettre dans les délais les canevas de collecte des données et les rapports périodiques aux DGESS;
 - acheminer dans les délais les pièces justificatives des décaissements/débloques antérieurs et relancer par écrit au moins un mois après la transmission des dossiers ;
 - s'assurer de la maîtrise des procédures de montage des dossiers de passation des marchés.

IV. PERSPECTIVES 2021-2023

IV.1. AXE 2 DU PNDES : DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

IV.1.1. OBJECTIF STRATEGIQUE 2.5 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, L'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET AUX SERVICES ENERGETIQUES DE QUALITE

IV.1.1.1. Effet attendu 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

IV.1.1.1.1. Sous-effet attendu 2.5.1.1 : les besoins en eau potable sont satisfaits durablement

Les perspectives des produits pour la période 2021-2023 se présentent comme suit :

- réaliser 489 AEPS/PEA dont 238 en 2021;
- réhabiliter 122 AEPS/PEA dont 46 en 2021 ;
- réaliser 4 125 forages neufs dont 1 825 en 2021;
- réhabiliter 2 121 forages dont 582 en 2021 ;
- construire 7 AEP multi-villages en 2021.

IV.1.1.1.2. Sous-effet attendu 2.5.1.2 : un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement

Pour la période 2021-2023, les perspectives se présentent comme suit :

- réaliser 139 085 latrines familiales dont 39 085 en 2021;
- réaliser 3 122 latrines institutionnelles et publiques dont 822 en 2021 ;
- réaliser 10 km de réseau d'assainissement collectif ;
- réaliser 11 stations de traitement des boues de vidange (STBV) dont trois (03) en 2021;
- réaliser 1 station d'épuration (STEP).

IV.1.1.1.3. Sous-Effet Attendu 2.5.1.3 : La gouvernance du secteur « Environnement, Eau et Assainissement » est améliorée

Les perspectives des produits pour la période 2021-2023 se présentent comme suit :

- élaborer les documents du budget-programme, des projets et rapports annuel de performance des trois (03) ministères ;
- établir la situation de référence des indicateurs du sous-secteur « Eau et Assainissement ;
- mener des actions de prise en compte du genre et des droits humains dans le secteur ;
- renforcer le dispositif de suivi-évaluation du secteur.

IV.1.1.1.4. Sous-effet attendu 2.5.1.4 : Les pollutions et nuisances sont réduites

Les perspectives des produits de ce sous-effet pour les trois (03) prochaines années se présentent comme suit :

- opérationnaliser la police environnementale ;
- relire la loi 017 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradable au Burkina Faso ;
- mettre en œuvre la taxation des actes délivrés par la DGPE ;
- définir trois (03) schémas simplifiés de gestion efficace des déchets solides dans trois (03) communes ;
- élaborer et valider le document de projet de cinq (05) unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets solides ;
- créer le projet cinq (05) unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets solides (Ouagadougou, Koudougou, Ouahigouya, Bobo-Dioulasso, Banfora) ;
- reboiser 45 hectares d'espaces verts ;
- aménager trois (03) espaces verts ;
- valider les outils techniques en aménagement paysager ;
- réaliser 450 km de plantation d'alignement ;
- mettre en place 36 clubs écologiques dans 36 lycées et collèges ;
- relire la stratégie nationale en matière d'éducation environnementale ;
- élaborer et adopter trois (03) textes d'application du code de l'environnement sur la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux importés (biens de second usage, véhicules usagers et produits chimiques).

IV.1.1.1.5. Sous-effet attendu 2.5.1.5 : Les risques technologiques et environnementaux sont réduits

Les perspectives des produits de ce sous-effet pour les trois (03) prochaines années se présentent comme suit :

- mettre en place deux antennes régionales (Ouest et Est) de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) ;
- rendre opérationnel le comité d'examen des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières.

IV.1.1.2. Effet attendu 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

IV.1.1.2.1. Sous-effet attendu 2.5.3.1 : Le développement urbain national est maîtrisé

Pour les perspectives 2021-2023, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- élaborer les SDEPP de 22 villes dont 12 pour l'année 2021 ;
- élaborer les SDGDU de 22 Villes ;
- réaliser 13 études détaillées d'assainissement pluvial dans les capitales régionales dont sept (07) en 2021 ;
- réaliser 35 km de canaux primaires d'évacuation des eaux pluviales dont 12 km prévus au titre de l'année 2021 ;
- réaliser 200 km de canaux secondaires d'évacuation des eaux pluviales dont 20 km en l'année 2021 ;
- démarrer la réalisation physique du Projet « Réalisation des travaux d'aménagements de l'exécutoire à l'intérieur et en aval du Parc Bangr-Weogo » en 2021.

IV.2. . AXE 3 DU PNDES : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS

IV.2.1. OBJECTIF STRATEGIQUE 3.4 : DEVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DE QUALITE ET RESILIENTES, POUR FAVORISER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

IV.2.1.1. Effet attendu 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

IV.2.1.1.1. Sous-effet 3.4.1.1 : La disponibilité en eau est assurée durablement

Les perspectives des produits de ce sous-effet pour les trois (03) prochaines années se présentent comme suit :

Au titre des études :

- achever 52 études de réalisation/réhabilitation de barrages ;
- réaliser les études d'aménagement de 5000 ha de périmètres irrigués dans la vallée de Samendéni.

Au titre des travaux :

- achever les travaux de réalisation de sept (07) barrages ;
- achever les travaux de réhabilitation de neuf (09) barrages ;
- achever l'installation de la Centrale hydroélectrique de Samendéni ;
- achever les travaux de confortation de la digue de Banzon ;
- poursuivre les travaux d'aménagements de 1500 ha de périmètres irrigués dans la vallée de Samendéni ;
- Poursuivre les travaux d'aménagements de 522 ha autour du Lac Bam ;
- achever les travaux d'aménagements de 623,19 ha de bas-fonds dans les provinces du Boulkiemdé, des Balé, du Sanguié et du Ziro.

IV.2.1.1.2. Sous effet attendu 3.4.1.2 : Les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement

Les perspectives pour la période 2021-2023 en termes de produits pour l'atteinte de sous-effet se présentent comme suit :

- poursuivre les activités d'élaboration des SDAGE des agences de l'eau du Gourma et du Liptako. Les SDAGE de ces deux espaces de compétence (EC) sont prévus être validés en 2022 ;
- adopter et diffuser le SDAGE de l'Espace de compétence du Nakanbé en 2021 ;
- poursuivre la mise en œuvre des activités pour la protection des berges des ouvrages hydrauliques ;
- poursuivre la sensibilisation des assujettis et le recouvrement de la CFE ;
- adopter les textes complémentaires de la CFE sur le prélèvement de l'eau à des fins agricoles (2021), pastorale et piscicole (2022), sur la pollution et sur la modification du régime de l'eau (2023) ;
- élaborer une stratégie de développement des Comités Locaux de l'Eau en 2021.
- élaborer le SAGE du complexe Sourou-Samandéni en 2023 ;
- réaliser des études bathymétriques de quatre-vingt-cinq (85) retenues d'eau du Burkina Faso en 2021. Ces études permettront d'évaluer la capacité réelle des retenus et leur niveau d'envasement ;
- réaliser 50 forages de reconnaissance dans la zone de socle cristallin du Burkina Faso en 2021 ;
- réaliser de prospections géophysiques visant la caractérisation des aquifères de la zone sédimentaire de l'Ouest du Burkina en 2021 ;
- réaliser 16 forages profonds de reconnaissance dans la zone sédimentaire du Burkina Faso, dont cinq (05) en 2021.

IV.2.2. OBJECTIF STRATEGIQUE 3.5 : INVERSER LA TENDANCE DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER DURABLEMENT LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

IV.2.2.1. Effet attendu 3.5.2 : les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

IV.2.2.1.1. Sous effet 3.5.2.1 : Le cadre global de la mise en œuvre du développement durable est amélioré

Les perspectives des produits de ce sous-effet pour les trois prochaines années se présentent comme suit :

- élaborer le rapport national sur le développement durable ;
- organiser les sessions de la CONADD ;
- organiser la participation du Burkina Faso aux Conférences des Parties sur les changements climatiques, la biodiversité, les zones humides et la lutte contre la désertification ;
- régler l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation au Burkina Faso (APA) ;
- adopter des textes réglementaires sur le cadre de la transparence climatique au Burkina Faso ;
- adopter une stratégie d'adaptation efficace et de résilience à long terme du Burkina Faso ;
- accréditer des entités nationales auprès des fonds climat.

IV.2.2.1.2. Sous effet attendu 3.5.2.2 : La résilience des populations aux effets des changements climatiques est améliorée

Les perspectives des produits de ce sous-effet pour les trois prochaines années se présentent comme suit :

- vulgariser les bonnes pratiques de résilience climatique ;
- opérationnaliser des microprojets d'adaptation aux changements climatiques.

IV.2.2.1.3. Sous effet attendu 3.5.2.3 : Les modes de production et de consommation durable sont développés

Les perspectives des produits de ce sous-effet pour les trois (03) prochaines années se présentent comme suit :

- poursuivre la transformation des villages en écovillages ;
- mettre en œuvre le programme d'appui à la mise en œuvre de la SNEV au Burkina Faso ;
- Adopter la SN-REDD+.

IV.2.2.1.4. Sous effet attendu 3.5.2.3 : La gouvernance de l'économie verte est améliorée

Les perspectives des produits de ce sous-effet pour les trois prochaines années se présentent comme suit :

- mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la fiscalité environnementale ;
- organiser le séminaire gouvernemental sur la fiscalité gouvernementale ;
- réaliser l'étude sur le prix du bois durable.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les actions mises en œuvre dans le secteur de planification « Environnement, Eau et Assainissement » au cours de l'année 2020 et de la période (2016-2020), ont permis d'enregistrer des acquis pour la mise en œuvre du PNDES. Sur 16 indicateurs d'effets attendus, cinq (05) ont atteint leurs cibles, un (01) n'a pas pu être calculé et 10 n'ont pas atteint leurs cibles. Le taux d'atteinte des cibles indicateurs des effets attendus est de 33,33%. Cette contre-performance est due à l'insuffisance de planification et à la tenue tardive de l'évaluation à mi-parcours du PNDES qui devrait faciliter la révision de certaines cibles dont l'atteinte était presque impossible au regard de la situation et de sa progression.

Aussi, sur 49 produits attendus, 26 ont atteint voir dépassé leurs cibles. Les 23 autres ont un taux d'exécution compris entre 0 et 90%. Le taux d'atteinte des produits est de 53,06%. Cette performance moyenne est en partie due à l'insuffisance dans la planification des investissements, l'insécurité dans certaines zones du pays, à la survenue de la pandémie à Covid-19 qui ont engendré entre autres de multiples régulations budgétaires.

A l'orée de l'adoption du nouveau référentiel qui fera place au PNDES, il convient entre autres de tirer leçon de la mise en œuvre des activités du secteur sur la période 2016-2020, d'améliorer la planification au sein du secteur et d'adopter des investissements pertinentes et réalisables pour le bien-être des populations. Car au-delà des chiffres produits par les acteurs du CSD/EEA, la satisfaction des attentes des populations doit être la ligne de mire pour un changement qualitatif des conditions vies des populations bénéficiaires.

Aussi, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur en particulier les Partenaires Techniques et Financiers en vue d'une pleine réalisation des investissements qui seront adoptés. Mieux, les dividendes politiques qui transcendent la volonté Politique doit être implémentée pour un partenariat gagnant-gagnant pour juguler les faibles niveaux de réalisations antérieures constatées.

ANNEXES

Annexe 1 : Mise en œuvre des investissements structurants en cours du PNAH

- **Achever la construction du barrage de Samendeni (PDIS I) :**

Le barrage de Samendéni a été inauguré le 30 novembre 2019 et les travaux de construction de la centrale hydro-électrique sont exécutés à 92%. En outre, les travaux d'aménagement de 1 500 ha se poursuivent et à la date du 31 décembre 2020, le taux d'exécution physique du PTBA est estimé à 80,12%. Par ailleurs, le taux d'exécution physique cumulé depuis le début de la mise en œuvre du PDIS (barrage et centrale hydro-électrique) est estimé à 96%.

Le cumul des dépenses (barrage et centrale hydro-électrique) s'élève à 63 321,34 million de FCFA pour un budget global de 68 709,34 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière cumulée de 92,16%.

- **Construire 50 retenues d'eau dans les 13 régions**

Au titre de l'année 2020 les réalisations supplémentaires se présentent comme suit :

- sur une prévision de dix (10) barrages à construire, six (06) nouveaux barrages ont été réceptionnés. Il s'agit des barrages de : Guiba, Palogo, Sougué, Ipelcé, Guidissi et Saalé;
- sur une prévision de cinq (05) barrages à réhabiliter, un barrage a été réceptionné. Il s'agit de celui de Pabré (Petit séminaire).

Sur la période 2016-2020, 15 nouveaux barrages ont été construits et 25 barrages réhabilités.

Les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des travaux sont liées entre autres aux problèmes sécuritaires, à une faible capacité technique et organisationnelle des acteurs (entreprise, mission de contrôle, administration publique) et la pandémie de Covid-19.

Le budget des travaux de réalisation/réhabilitation de barrages au titre de l'année 2020 s'élève à 7 803,43 millions de FCFA. Les montants dépensés s'élèvent à 4 871,61 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 62,43.

- **Construire le barrage de Bambakari /Tin-Akoff 2ème phase**

Les travaux de construction du barrage de Bambakari sont localisés dans la commune de Tin-Akoff, Province de l'Oudalan, région du Sahel. Le chantier est arrêté depuis 2019 du fait de l'insécurité dans la zone.

- **Restaurer, protéger et valoriser le lac Bam**

Le taux d'exécution physique du PTBA au titre de l'année 2020 est estimé à 66,44%. Les dépenses au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 534,45 millions de FCFA pour une prévision de 2 270,70 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 67,53%.

Quant au taux d'exécution physique cumulé de la mise en œuvre du projet, il est estimé à 50,03%. Le cumul des dépenses au 31 décembre 2020, sur un budget global de 13,6 milliards de FCFA sur la période 2016-2020, s'élève à 7,0 milliards de FCFA, soit 74% d'exécution financière cumulé. Les réalisations sont entre autres :

- Exécution des travaux de rehaussement du seuil du Lac Bam à 100% ;
- Exécution des travaux de l'ouvrage de franchissement (route de Kaya) à 100% ;
- Travaux d'aménagement de 522 ha de périmètres hydroagricoles réalisés à 52,53%.

La situation sécuritaire difficile, a entraîné à certain moment, l'arrêt des travaux. Aussi, une partie du site à aménager a dû être déclassée car déjà aménagé par d'autres acteurs, ce qui a entraîné un rallongement des délais d'exécution de la composante. De même, il y a la réticence de certains propriétaires terriens à céder leurs terres pour un aménagement communautaire.

- **Construire le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de la Bougouriba phase 1**

- Cet investissement est localisé dans la commune de Diébougou, province de la Bougouriba, région du Sud-ouest. La phase actuelle de l'investissement est essentiellement consacrée à l'actualisation des études techniques détaillées pour la construction du barrage. Les études sont achevées au cours de l'année 2020 et le coût s'élève à 2,394 milliards de F CFA. La capacité de stockage du barrage est estimée à 1004 millions de m³ avec un potentiel hydro-électrique d'une puissance installée d'environ 9 MW. La réalisation du barrage permettra d'accroître la production agricole à travers l'aménagement d'une tranche prioritaire de 2000 ha. Le cout prévisionnel des travaux est de 150,73 milliards de FCFA, y compris la gestion des impacts.

- **Construire le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de Ouéssa Phase 1**

Le site du futur barrage de Ouéssa est localisé dans la commune de Ouéssa, province du Ioba, région du Sud-ouest. Comme le barrage de la Bougouriba, cette première phase du projet est consacrée aux études techniques détaillées de faisabilité pour la construction du barrage. Ces

études, d'un coût global de 3 684 millions de FCFA sont achevées en fin d'année 2019. A l'issue des études, on retient entre autres, les potentialités suivantes :

- Capacité projetée : 1 550 millions de m³ ;
- Potentiel irriguable : environ 30 000 ha de terres ;
- Puissance installée de l'ordre de 4MW.
- Volet AEP : Approvisionnement en eau potable de 13 localités (Niégo, Bon, Boura, Ouessa, Dissin, Diébougou, Léo, Hamélé, Koper, Dano, Mou, Nakar et Zambo) dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Ouest.

Le coût prévisionnel pour la réalisation des infrastructures et la gestion des impacts environnementaux est d'environ 750 milliards de FCFA.

- **Réaliser des aménagements hydro-agricoles à Banwaly dans la province du Houet**

Le site du barrage de Banwaly est localisé dans la commune de Padéma, province du Houet, région des Hauts-Bassins. Cette phase du projet est consacrée à la réalisation des études de construction du barrage. Cet investissement est au stade d'études. Ces études d'un coût global de 1 270 millions de FCFA sont achevées en fin d'année 2019. A l'issue des études on retient entre autres, les potentialités suivantes :

- Capacité projetée : 276,7 millions m³.
- Potentiel irriguable : environ 500 ha de terres ;
- Mini centrale hydro-électrique d'une puissance nominale de 151 KW ;

Le coût prévisionnel pour la réalisation des infrastructures et la gestion des impacts environnementaux est d'environ 54,5 milliards de FCFA.

- **Construire le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de Bassiéri**

Le site du barrage de Bassiéri est localisé dans la région de l'Est, province de la Komandjari, commune de Gayeri. La phase actuelle de cet investissement est consacrée à la réalisation des études d'exécution du barrage. D'un coût global de 2 739 millions de FCFA, les études sont achevées en fin d'année 2020. A l'issue des études, on retient entre autres, les potentialités suivantes :

- Capacité projetée : 662,8 millions de m³ ;
- Potentiel irriguable : environ 400 ha de terres ;

- Puissance installée de l'ordre de 2X1,66 MW.
- Volet AEP : Approvisionnement en eau potable de 17 localités : Bounbou ; Bassiéri ; Karimama ; Dipienga ; Kotouri ; Hartiéry ; Diabatou ; Kogodou ; Diapoadougou ; Bandikidini ; Gayéri ; Sabra ; Tanmbéfoana ; Bouskomi ; Tanibiaga ; Garpiéni et Tiapaga.

Le coût prévisionnel pour la réalisation des infrastructures et la gestion des impacts environnementaux est d'environ 103,5 milliards de FCFA.

- **Réhabiliter le barrage souterrain de Naré**

Le barrage de Naré est situé dans la commune de Tougouri, province du Namentenga, région du Centre-nord. Les travaux sont achevés et réceptionnés en fin d'année 2019. Les dépenses effectuées s'élèvent à 502,859 millions de FCFA. Les acquis du projet sont entre autres :

- 5 ha de périmètres irrigués (système goutte à goutte) sont aménagés ;
- les infrastructures connexes du barrage comprenant six (06) piézomètres, un forage pour AEPS, un pluviomètre, trois bornes fontaines et un abreuvoir sont réhabilités.

- **Restaurer, protéger et valoriser le lac Dem**

Cet investissement est localisé dans la commune de Kaya, province du Sanmatenga, région du Centre-nord. La phase actuelle du projet est consacrée aux études de restauration, protection et valorisation du lac Dem. D'un coût de 295,71 millions de FCFA, les études sont effectivement achevées en 2019. Le rapport d'avant-projet détaillé (APD) est disponible et le coût des travaux est estimé à 54 985,63 millions de FCFA.

Source : DGIH, 2021

Annexe 2 : Situation des projets et programmes à financement extérieur exécutés en 2020 (en millions de FCFA)

Intitulé du projet	Ministère de tutelle technique	Programmation (Millions FCFA)	Décaissement (Millions FCFA)	Dépenses (Millions FCFA)	Taux de décaissement	Taux d'exécution	Taux d'absorption
Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN)	MEA	1 354,43	388,32	247, 17	30,51	18,25	55,54
Projet d'approvisionnement en Eau Potable et Assainissement dans les petites et moyennes villes dans les Régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest (AEPA 4R)	MEA	4 593,79	306,2	288,75	7	6	94
Projet de réalisation de vingt-sept (27) Systèmes d'Adduction d'Eau Potable dans la région du Centre-Est (PAEP-CE)	MEA	0	0	0	0	0	0
Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni (PDIS)	MEA	7 565, 62	6 839,27	6 826,25	90,4	90,23	99,81
projet de restauration, de protection et de valorisation du lac Bam phase 1 (PRPV/LB1)	MEA	2 198, 50	1 683,49	1 533, 49	76,57	69,75	69,75
Projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural au Burkina Faso (PHA-BID/UEMOA)	MEA	3 562,50	3 502,77	3 514,89	99,34	98,66	99,63
Projet d'Appui aux Droits à l'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement de la ville de Fada N'Gourma dans la région de l'Est (PADAEPA)	MEA	2 188, 80	2 209,93	1 903, 61	101	87	86,1
Projet d'Adduction en Eau Potable dans la Région de l'Est (PAEP-EST)	MEA	1 192, 66	1 172, 69	1 172, 69	100	98,3	100
Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE)	MEA	4 657, 21	2 544,22	3 287,73	54,63	70,59	129,22

Intitulé du projet	Ministère de tutelle technique	Programmation (Millions FCFA)	Décaissement (Millions FCFA)	Dépenses (Millions FCFA)	Taux de décaissement	Taux d'exécution	Taux d'absorption
Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètre et de Bas-Fonds dans les provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balé au Burkina Faso (PRBA)	MEA	3 481, 05	2 351, 51	2 027, 51	67,55	54,58	86,22
programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement (PAEA)	MEA	43 176	25 792	25 792	100	60	100
: Projet de Mobilisation et de Valorisation des eaux de surface dans le Plateau Central (PMVEC)	MEA	4 708, 42	3 152,88	3 018,25	66,96	64,1	95,97
projet d'eau potable et d'assainissement en milieu rural (PEPA MR)	MEA	194,69	27, 52	0	14	0	0
programme saoudien de forage de puits et de développement rural en Afrique phase V (PSFA)	MEA	0	0	0	0	0	0
AAB-KFW	MEA	NP	NP	NP	NP	NP	NP
PEA-SO3	MEA	943,93	197,31	197,31	21	21	100
PIRC-ONEA	MEA	NP	NP	NP	NP	NP	NP
PROGEA II	MEA	52, 30	44,21	44,21	84,53	84,53	100
Total MEA	MEA	79 869,90	50 212,32	49 853,86	62,87	62,42	99,29
Projet Centre Régional de Formation Barefoot	MEEVCC	230,11	230,11	65,42	100,00	28,43	28,43
EBA/FEM	MEEVCC	439,66	310,85	310,85	70,70	70,70	100
PADA/REDD+	MEEVCC	1 216,18	583,53	404,03	47,98	33,22	69,24
Total MEEVCC	MEEVCC	1 885,96	1 124,50	780,31	59,62	41,37	69,39173
Aménagement de l'exutoire à l'intérieur et en aval du Parc urbain Bangr-Wéogo	MUHV	12 770	-	-	-	-	0
Total MUHV	MUHV	10 770,00	0	0	0	0	0
Total Général		92 525,86	51 336,82	50634,17	55,48	54,72	98,631294

Annexe 3 : Cadre de mesure de performance sectorielle

	Unité de l'indicateur	Réal.2016	Réal.2017	Réal.2018	Réal.2019	Réal.2020
I'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti						
Taux d'accès à l'eau potable (en %)	%	72,4	73,4	74	75,4	76,4
Taux d'assainissement (en %)	%	19,8	21,6	22,6	23,6	25,3
Pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (en %)	ha	16,81	22,29	23,14	27,22	28,13
Superficie d'espaces verts reboisées dans les communes urbaines (hectares)	ha	86,8	103,45	123,45	141	203,7
Proportion d'établissements primaires et secondaires ayant intégré l'éducation environnementale dans leur programme d'enseignement (%)	%	3	3	4,4	ND	ND
Programme 111: Programme approvisionnement en eau potable						
Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement pour tous						
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (en %)	%	65,3	66,2	67,3	68,4	69,5
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (en %)	%	91	91,7	91,1	92,9	93,4
Taux d'équipement des écoles en points d'eau potable (en %)	%	53,1	54,9	58,7	58,7	52,3
Taux d'équipement des centres de santé en points d'eau potable (en %)	%	80,6	79,8	83,4	85	76,5
Proportion des villages sans accès à l'eau potable	%			1,1	0,8	0,68
611 Adductions d'eau potable sont mis à la disposition de la population						
Nombre d'AEPS réalisés	Nombre	83	143	153	173	421
225 Adductions d'eau potable sont réhabilitées et mises à la disposition de la population						
Nombre d'AEPS réhabilités	Nombre	18	28	9	8	16
7500 forages neufs sont mis à la disposition de la population						
Nombre de forages neufs réalisés	Nombre	1619	2336	2491	1843	3056
3 020 forages réhabilités sont mis à la disposition de la population						
Nombre forages neufs réhabilités	Nombre	549	1083	815	640	955
Cinq(05) réseaux d'Approvisionnement en eau potable (AEP) multi-villages sont la disposition de la population						
Nombre de réseau d'approvisionnement en eau potable réalisés	Nombre	0	1	0	1	13
Tous les villages ont accès à l'eau potable						
Nombre de villages sans accès à l'eau potable	Nombre	275	196	89	69	55
Programme 112 : programme assainissement des eaux usées et excréta						
Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement pour tous						
Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural (%)	%	13,4	15,1	16,4	17,6	25,3
Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%)	%	36,8	38,3	38,2	38,4	19,9
Taux d'équipement des écoles en latrine (en %)	%	67,1	70,7	72,4	74,8	38,6
Taux d'équipement des centres de santé en latrine (en %)	%	88,2	90,3	87,2	84,7	

	Unité de l'indicateur	Réal.2016	Réal.2017	Réal.2018	Réal.2019	Réal.2020
50 km de réseau d'assainissement collectif sont construits dans les villes de Bobo Dioulasso et Ouagadougou						
Nombre de km de réseau d'assainissement collectif réalisés	Nombre	0	0	0	20	21
7 stations de traitement de boue de vidange (STBV) sont réalisées						
Nombre de stations de traitement de boue de vidange réalisés	Nombre	2	0	0	0	0
Une (01) station d'épuration (STEP) réalisée						
Nombre de stations d'épuration (STEP) réalisées	Nombre	0	0	0	0	0
458 300 latrines sont mises à la disposition des familles						
Nombre de latrines familiales fonctionnelles	Nombre	49027	39774	29080	27416	48 839
5 440 latrines institutionnelles et publiques sont réalisés et fonctionnelles						
Nombre de latrines institutionnelles et publiques réalisés	Nombre	1337	1792	1065	974	1 702
Programmes (113;090;108): Programme Pilotage et soutien						
La gouvernance du secteur EEA est améliorée						
Taux d'exécution du budget d'investissement du secteur EEA	%	-	-	-	69,08	69,41
Taux d'exécution du plan de passation des marchés du secteur EEA	%	-	-	-	96,65	98,02
La stratégie de mobilisation du financement du secteur EEA est élaboré et opérationnel						
Existence du document de stratégie du financement du secteur EEA.	oui/non	-	-	-	non	non
Programmation budgétaire élaborée et exécutée dans le secteur EEA						
Nombre de document de programmation budgétaire élaboré	Nombre	-	-	3	3	3
Le cadre juridique et institutionnel est opérationnel						
Nombre de textes juridique élaborés ou révisés dans le secteur EEA	Nombre	-	-	3	7	4
Le dispositif de suivi évaluation du secteur EEA est opérationnel						
Nombre de RAP élaborés dans le secteur EEA	Nombre	-	-	3	3	3
Programme 087: Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie						
les pollutions et nuisance sont réduites						
Concentration moyenne des polluants dans l'air	µg/m ³	-	-	738	221	286,32
30 % des Etablissements classés sont inspectés						
Proportion d'établissements classés inspectés	%	-	-	13	29	21,69
La collecte et le transport des déchets domestiques sont organisés						
Quantité de déchets domestiques collectés dans les communes urbaines (en tonne)	Tonne	309204,21	317422,21	512342,56	567819,6	ND
50% de chefs-lieux de régions disposent d'Infrastructures opérationnelles de traitement et de valorisation déchets						
Proportion de chefs-lieux de région disposant d'au moins une unité opérationnelle pour le traitement et/ou la valorisation des déchets domestiques	%	7,69	7,69	7,69	30,77	30,77
150 km de plantations d'alignement réalisés par an						
Linéaire annuel de plantations d'alignement réalisé	km	321,81	272,5	113,5	187,37	181,64
L'éducation environnementale pour le développement durable (EEDD) est intégrée aux systèmes d'éducation						
Nombre de documents de mise en œuvre de l'EEDD élaborés	Nombre			0	0	0
Nombre annuel d'acteurs formés/sensibilisés sur l'EEDD	Nombre	1786	3000	1200	5909	3600

	Unité de l'indicateur	Réal.2016	Réal.2017	Réal.2018	Réal.2019	Réal.2020
Programme 105: Planification et aménagement urbain						
47 communes urbaines disposent de schémas de gestion des déchets urbains (SDGDU)						
Nombre de communes urbaines disposant de SDGDU	Nombre	0	0	0	0	0
Programme 087: Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie						
les risques technologiques et environnementaux sont réduits						
Proportion des cahiers de clauses techniques d'utilisation des produits chimiques effectivement mis en œuvre	%	-	-	100	99,69	80,3
90% des études d'impact environnementales préalables validées						
Pourcentage de rapports d'évaluation environnementale validés	%	-	-	-	99	99,66
40% Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) mis en œuvre						
Taux moyen de mise en œuvre des PGES suivis	%	-	-	-	25	31,67
Nombre de PGES suivis	Nombre	15	81	104	140	69
Mesures de protection radiologique appliquées						
Nombre d'installations radiologiques inspectées	Nombre	50	30	51	37	27
Nombre d'autorisations délivrées	Nombre	100	111	196	122	117
120 sources radioactives et matières nucléaires sécurisées						
Nombre d'équipements de détection et d'identification de Rayonnement Ionisant ayant fait l'objet de maintenance	Nombre	-	-	20	54	31
mesures réalisées sur les paramètres qualitatifs de l'environnement						
Nombre annuel de mesures de la qualité de l'air réalisées	Nombre	-	-	14	19	17
la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée						
Programme 105: Planification et aménagement urbain						
Nombre de villes disposant de SDDEP opérationnels	Nombre	0	0	0	0	0
Nombre de villes disposant de SDGDU opérationnels	Nombre	0	0	0	0	0
les eaux pluviales des centres urbains sont drainées						
Linéaire (km) de caniveau réalisé	km	7,15	10,15	10,51	27,76	51,5
12 SDDEP élaborés						
Nombre de SDDEP élaborés	Nombre	0	0	0	0	0
142 km de Caniveau réalisé						
Linéaire (km) de caniveau réalisé	km	7,15	10,15	10,51	27,76	51,5
Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées						
Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	Nombre	5	9	11	11	17
Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	Nombre	6	11	22	26	27
Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges (%)	%	15	16	17	18	20
Nombre d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE	Nombre	2	2	2	2	2
Taux de recouvrement de la CFE	%	147	126	86,29	106,69	631,95
Programme 109: Programme aménagement hydraulique						
la disponibilité en eau est assurée durablement						
Taux de fonctionnalité des barrages (%)	%	53,6	54,67	56,02	56,3	56,58

	Unité de l'indicateur	Réal.2016	Réal.2017	Réal.2018	Réal.2019	Réal.2020
Capacité de stockage en eau de surface (million de m3)	m3	536,1	635,4	6 135,4	6 135,4	6 140,8
27 nouveaux barrages sont réalisés						
Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	Nombre	5	9	11	11	17
56 barrages sont réhabilités						
Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	Nombre	6	11	22	26	27
Programme 110: Programme gestion intégrée des ressources en eau						
les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement						
Taux de recouvrement de la CFE base prévision (en %)	%	147	126	86,29	106,69	631,95
Nombre d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE	Nombre	2	2	2	2	2
Proportion des retenus d'eau de surface avec protection des berges (%)	%	15	16	17	18	20
Nombre cumulés de services de police de l'eau fonctionnels	Nombre	2	5	10	13	13
les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte						
Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable (%)	%	25,92	28	31,7	36	40
Nombre de villages transformés en écovillages	Nombre	0	0	0	0	0
Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes	Tonne	-	-	1,52	-	3,9
Programme 088 : Gouvernance environnementale et développement durable						
Le cadre global de la mise en œuvre du développement durable est amélioré						
Proportion de cadres de concertation en matière de développement durable fonctionnels	%	20	35	40	37,5	33
Taux de mise en œuvre des recommandations de la Conférence Nationale pour le développement durable (CONADD) (%)	%	38	50	84,38	15	ND
Proportion des textes législatifs adoptés au cours de l'année prenant en compte l'environnement et le développement durable	%	-	-	0	ND	ND
Des entités nationales pour les fonds climat sont accréditées						
Nombre d'entités accréditées	Nombre	-	-	-	-	-
13 cibles régionales de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) sont définies						
Nombre de cibles régionales NDT définies	Nombre	-	-	0	13	-
l'environnement et le développement durable sont pris en compte dans les référentiels de planification						
Proportion des plans communaux intégrant les thématiques environnement/développement durable/ changement climatique	%	25,92	28	31,7	33,6	38
Proportion des communes touchées par les sensibilisations pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable	%	10	7	10	11	13
Nombre de personnes formées sur les thématiques liées à l'environnement et le développement durable	Nombre	839	1050	1162	1521	567
l'Observatoire Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) est opérationnalisé.						

	Unité de l'indicateur	Réal.2016	Réal.2017	Réal.2018	Réal.2019	Réal.2020
Taux de renseignement des indicateurs de l'ONEDD	%	57,89	63,15	69	75	80
Des accords multilatéraux sur l'environnement sont pris en compte						
Nombre d'outils et instruments spécifiques élaborés pour la mise en œuvre des AME	Nombre	2	3	2	2	5
Des Textes juridiques complémentaires sont adoptés						
Nombre de textes d'application en matière de développement durable élaborés ou révisés	Nombre	-	-	3	5	4
Programme 089 : Economie verte et changement climatique						
la résilience des populations aux effets des changements climatiques est améliorée						
Indice mondial d'adaptation au changement climatique Notre-Dame (Indice ND-Gain)	Unité	35,12	35,15	36,19	ND	ND
30 technologies innovantes sont vulgarisées						
Nombre de technologies innovantes d'adaptation aux changements climatiques vulgarisés	Nombre	-	-	4	6	5
Nombre de personnes touchées par la vulgarisation des technologies innovantes d'adaptation aux changements climatiques	Nombre	50099	28507	17556	23715	88566
Des projets d'adaptation aux changements climatiques sont accompagnés						
Nombre de micro-projets d'adaptation aux changements climatiques accompagnés	Nombre				45	990
les modes de production et de consommation durables sont développés						
Nombre de thèmes techniques développés sur les meilleures pratiques de production et de consommation	Nombre	-	3	3	4	7
Nombre de personnes formées sur les modes de production et de consommation durable	Nombre		150		45	39
2000 villages sont en transformation en Eco villages						
Taux d'exécution annuel du budget alloué aux villages en transformation en éco-village pour la mise en œuvre des programmes spécifiques d'investissement villageois	%	-	26,08	72	80	86,17
Nombre villages en transformation en écovillages	Nombre	0	0	5	13	43
Une stratégie REDD+ est élaborée						
Existence d'un document stratégique de la REDD+	oui/non	-	-	-	non	non
Des Initiatives et projets d'atténuation des émissions de GES sont élaborés						
Nombre de documents de projets de réduction E-GES finalisés	Nombre	-	-	-	3	4
la gouvernance de l'économie verte est améliorée						
Proportion de cadres de concertation nationaux et régionaux pour la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'économie verte opérationnels	%	-	-	-	0	0
des Textes de loi et d'applications sont adoptés						
Nombre de textes de lois et d'application en matière d'économie verte élaborés	Nombre	-	-	-	2	4
Nombre de textes de lois et d'application en matière d'économie verte adoptés	Nombre	-	-	-	2	0
des documents stratégiques et de planification EV/CC pris en compte de façon transversale						
Proportion des politiques sectorielles (14) intégrant les concepts de l'économie verte et du changement climatique	%	-	-	-	92,86	92,86

Annexe 4 : Cadre de résultats produits de la MRSIS PNDES et de la MRSIS sectorielle EEA

Libellé	Situation de mise en œuvre	Tx exécution physique annuelle 2020	Tx d'exécution physique 2016-2020	Dotations initiales en 2020 (Loi de finance + Bailleurs)	Dotations finales 2020 (LFR + Dotations bailleurs)	Montant exécuté au 31/12/2020	Montant acquis sur la période 2016-2020	Montant exécuté sur la période 2016-2020	Ministère responsable
EA : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti									
SEA : Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement pour tous									
611 Adductions d'eau potable sont mises à la disposition de la population	En cours			6 962 800 000					
225 Adductions d'eau potable sont réhabilitées et mises à la disposition de la population	En cours			551 700 000					
7 500 forages neufs sont mis à la disposition de la population	En cours			11 846 400 000					
3 020 forages réhabilités sont mis à la disposition de la population	En cours			1 422 900 000					
Cinq(05) réseaux d'Approvisionnement en eau potable (AEP) multi-villages sont la disposition de la population	En cours			856 500 000					
Tous les villages ont accès à l'eau potable	En cours								
SEA : Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement pour tous									
50 km de réseau d'assainissement collectif sont construits dans les villes de Bobo Dioulasso et Ouagadougou	En cours	84%	82%	2 000 000 000					MEA
7 stations de traitement de boue de vidange (STBV) sont réalisées	Non programmé	0	28,57	-	-				MEA
238 081 latrines sont mises à la disposition des familles	En cours	87,23	85,47	2 058 969 000					MEA
5 440 latrines institutionnelles et publiques sont réalisés et fonctionnelles	Réalisé	70,28	112,59	1 077 846 000					MEA
SEA : les pollutions et nuisance sont réduites									
50% de communes urbaines disposent d'Infrastructures opérationnelles de traitement et de valorisation déchets	En cours d'exécution	40%	66,76%	469 287 000	469 287 001	469 287 002	1 401 018 000	1 287 038 992	MEEVCC
47 communes urbaines disposent de schémas de gestion des déchets urbains (SDGDU)		0	0	0	0	0	0	0	MUHV
EA : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée									
SEA : les eaux pluviales des centres urbains sont drainées									
12 SDDEP élaborés	En cours	25%	25%	-	-				MUHV
142 km de Caniveau réalisé	En cours	48,94	36,26	1 792 087 000					MUHV
EA : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées									
SEA : la disponibilité en eau est assurée durablement									
Nombre d'études de constructions et de réhabilitation de barrages	En cours	35%	81,12%	1 930 110 000	1 930 110 000	1 632 120 000	10 647 370 987	10 190 644 721	MEA

Libellé	Situation de mise en œuvre	Tx exécution physique annuelle 2020	Tx d'exécution physique 2016-2020	Dotations initiales en 2020 (Loi de finance + Bailleurs)	Dotations finales 2020 (LFR + Dotations bailleurs)	Montant exécuté au 31/12/2020	Montant acquis sur la période 2016-2020	Montant exécuté sur la période 2016-2020	Ministère responsable
27 nouveaux barrages réalisés	En cours	60%	55,6%	7 638 742 642	7 638 742 642	6 001 682 860			MEA
56 barrages réhabilités	En cours	20,0%	44,6%	4 929 350 000	1 466 191 941	622 741 014			MEA
SEA : les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement									
le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) de l'Agence de l'Eau du Nakanbè (AEN) est élaboré	En cours	0	95						
le Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Gourma (AEG) est élaboré	En cours		30						
le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Liptako (AEL) est élaboré	En cours		30						
EA : les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte									
SEA : Le cadre global de la mise en œuvre du développement durable est amélioré									
Des entités nationales pour les fonds climat sont accréditées	En cours d'exécution	100%	85%	5 000 000	3 650 000	3 650 000	38 650 000	38 650 000	MEEVCC
13 cibles régionales de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) sont définies	En cours d'exécution	15%	75%	15 000 000	15 000 000	6 000 000	4 065 000 000	2 049 882 000	MEEVCC
L'environnement et le développement durable sont pris en compte dans les référentiels de planification.	En cours d'exécution	85%	95%	53 654 000	53 654 000	47 000 000	1 663 000 000	1 128 210 000	MEEVCC
L'Observatoire Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) est opérationnalisés	En cours d'exécution	72%	93%	48 960 000	48 960 000	28 500 000	210 000 000	176 046 000	MEEVCC
SEA : Les modes de production et de consommation durables sont développés									
2000 villages sont transformés en Eco villages	En cours d'exécution	87%	48%	1 300 000 000	800 000 000	689 395 265	1 860 824 000	1 820 451 479	MEEVCC
Une stratégie REDD+ est élaborée	En cours d'exécution	93%	87%	1 457 193 000	1 492 563 000	1 421 965 500	2 869 737 943	2 868 618 344	MEEVCC

Annexe 5 : Liste des investissements disposant d'une étude de faisabilité et dont le financement n'est pas bouclé

Intitulé du projet	Coût total (en FCFA) prévu par l'étude de faisabilité	Ministère responsable	Date de début prévue	Date de fin prévue
Projet d'Appui au développement des Ecovillages au Burkina Faso	5 000 000 000	MEEVCC	2021	2025
Programme d'Appui à la Stratégie Nationale d'Economie verte (PA-SNEV)	5 000 000 000	MEEVCC	2021	2025
Gestion intégrée et durable du paysage d'aires protégées du PONASI	3 052 198 600	MEEVCC	2021	2025
Climate Resilience in the Nakanbé Basin (RECLIM)"	2 703 915 500	MEEVCC	2021	2025
Sustainable management of dryland landscapes in Burkina Faso	3 674 403 700	MEEVCC	2021	2025
Construire le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de la Bougouriba phase	150 730 000 000	MEA	ND	ND
Construire le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de Ouéssa	750 000 000 000	MEA	ND	ND
Réaliser des aménagements hydro-agricoles à Banwaly	54 500 000 000	MEA	ND	ND
Construire le barrage hydro-agricole et hydro-électrique de Bassiéri	103 500 000 000	MEA	ND	ND
Restaurer, protéger et valoriser le lac Dem	54 985 630 000	MEA	ND	ND

Annexe 6 : Programmation des actions prioritaires sur la période 2021-2023

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Ministère responsable	Programmation physique			Programmation financière (en milliards de FCFA)			Sources de financement
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	
EA : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti								
SEA : Les besoins en eau potable sont satisfaits durablement pour tous								
Réhabiliter/Mettre à niveau des AEPS/ PEA	MEA	46	37	39	2,61	2,76	2,91	Etat, Partenaires
Réaliser des forages équipés de PMH	MEA	1 825	1 300	1 000	0,41	0,44	0,47	Etat, Partenaires
Réhabiliter des PMH	MEA	582	751	788	2,31	2,43	2,55	Etat, Partenaires
Construire des systèmes d'adduction d'eau potable multi-villages	MEA	7	-	-	2,50	0,00	0,00	Etat, Partenaires
Réaliser des AEPS/ PEA	MEA	238	125	126	2,85	1,80	2,00	Etat, Partenaires
Réaliser des réseaux de distribution	MEA	1 298	1 366	1 435	12,98	13,66	14,36	Etat, Partenaires
Réaliser des Branchements Particuliers	MEA	113 139	119 093	125 048	2,60	3,26	4,34	Etat, Partenaires
Réaliser des Bornes Fonataines	MEA	832	875	919	0,20	0,25	0,33	Etat, Partenaires
Augmenter les capacités de stockage	MEA	6 323	6 656	6 989	15,52	16,33	17,15	Etat, Partenaires
Augmenter les capacités de production	MEA	8 409	8 852	9 294	0,83	0,87	0,92	Etat, Partenaires
SEA : Un assainissement des eaux usées et excréta est assurée durablement pour tous								
Réaliser des latrines familiales	MEA	39 085	47 500	52 500	11,456	11,298	11,99	Etat, Partenaires
Réaliser des latrines publiques et institutionnelles	MEA	822	1 512	788	6,341	4,255	2,74	Etat, Partenaires
Construire des stations de traitement de boue de vidange (STBV)	MEA	3	4	4	0,45	2	1	Etat
Réaliser des travaux d'extension des STEP	MEA		1			0,5		Etat
Etendre le réseaux d'assainissement collectif (kM)	MEA			10			1	Etat, Partenaires
SEA: La gouvernance du secteur EEA est améliorée								
Elaborer le document du budget programme	MEA,MEEVCC, MUHV	3	3	3	0,04	0,04	0,04	Etat, Partenaires
Elaborer le projet annuel de performance	MEA,MEEVCC, MUHV	3	3	3	0,02	0,02	0,02	Etat, Partenaires
Elaborer le rapport annuel de performance	MEA,MEEVCC, MUHV	3	3	3	0,02	0,02	0,02	Etat, Partenaires
Renforcer le dispositif de suivi-évaluation du secteur EEA	MEA,MEEVCC, MUHV	X	X	X	0,08	0,08	0,08	Etat, Partenaires
Mener des actions pour la promotion du genre et du droit humain dans le secteur EEA	MEA,MEEVCC, MUHV	X	X	X	0,04	0,04	0,04	Etat, Partenaires
SEA : les pollutions et nuisance sont réduites								
Opérationnaliser la police environnementale	MEEVCC	Opérationnaliser la police environnementale (2 véhicules, 5	Opérationnaliser la police environnementale (sorties)	Opérationnaliser la police environnementale	0,1	0,022	0,022	Etat, FIE

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Ministère responsable	Programmation physique			Programmation financière (en milliards de FCFA)			Sources de financement
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	
		motos, sorties, formations, textes)		ntale (sorties)				
Construire un laboratoire phytosanitaire pour le contrôle qualité des pesticides et la gestion de l'impact de leur utilisation sur l'environnement	MEEVCC							
Relire la loi 017 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradable au Burkina Faso	MEEVCC	1			0,01			Etat
Mettre en œuvre de la taxation des actes délivrés par la DGPE	MEEVCC	1			0,005			Etat
définir 3 schémas simplifiés de gestion efficace des déchets solides dans une commune	MEEVCC	1	1	1	0,005	0,005	0,005	Etat
Elaborer et valider le document de projet de 5 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets solides	MEEVCC	1			0,05			Etat
Créer le projet 5 unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets solides (Ouagadougou, Koudougou, Ouahigouya, Bobo-Dioulasso, Banfora)	MEEVCC	1			0,005			Etat
Reboiser 45 hectares d'espaces verts	MEEVCC	15	15	15	0,002	0,002	0,002	Etat, Collectivités
Aménager 3 espaces verts	MEEVCC	1	1	1	0,03	0,03	0,03	Etat, PRCU, Collectivités
Valider les outils techniques en aménagement paysager	MEEVCC	1			0,003			Etat
Réaliser 450 km de plantation d'alignement	MEEVCC	150	150	150	0,03	0,03	0,03	Etat
Mettre en place 36 clubs écologiques dans 36 lycées et collèges	MEEVCC	12	12	12	0,0025	0,0025	0,0025	Etat, PIF
Relire la Stratégie Nationale en matière d'Education Environnementale (SNEE)	MEEVCC	1			0,029			Etat, PIF
Elaborer et adopter 3 textes d'application du code de l'environnement sur la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux (biens de second usage, âge des véhicules usagers, importation des produits chimiques)	MEEVCC	3			0,025			Etat
SEA : les risques technologiques et environnementaux sont réduits								
Mettre en place les antennes régionales (de l'Ouest et de l'Est) de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE)	MEEVCC		1	1	0,002	0,050	0,100	Budget ANEVE
Rendre opérationnel le comité d'examen des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières	MEEVCC	0	0	1	0,02	0,07	0,07	Budget ANEVE

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Ministère responsable	Programmation physique			Programmation financière (en milliards de FCFA)			Sources de financement
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	
EA : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée								
SEA : les eaux pluviales des centres urbains sont drainées								
Elaboration des SDEPP de 22 villes ;	MUHV	12	10	0	0,63	0,53	-	Banque Mondiale(PTDI U)/Etat
Elaboration des SDGDU de 22 Villes	MUHV	0	10	12	-	0,50	0,60	Budget Etat
Réalisation des études détaillées d'assainissement pluviales dans les capitales régionales	MUHV	7	6	0	0,35	0,30	-	Budget Etat
Réalisation des canaux primaires d'évacuation des eaux pluviales,	MUHV	12	12	11	6,00	6,00	5,50	Budget Etat
Réalisation des canaux secondaires d'évacuation des eaux pluviales	MUHV	20	100	100	5,00	25,00	25,00	Budget Etat
EA : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées								
SEA : la disponibilité en eau est assurée durablement								
Réaliser 107 études de construction/réhabilitation de barrages dans les 13 régions du Burkina Faso	MEA	52	26	15	1,24	0,79	0,46	Etat
Réhabiliter 29 barrages sinistrés	MEA	9	3	7	1,37	1,71	7,77	Etat+PTF
Construire 23 nouveaux barrages	MEA	7	2	5	0,46	1,31	14,80	Etat+PTF
achever l'installation de la Centrale hydroélectrique de Samendéni ;	MEA	1			2,09			Etat+PTF
achever les travaux de confortation de la digue de Banzon	MEA	1			PM			Etat+PTF
poursuivre les travaux d'aménagement de 1500 ha de périmètres irrigués dans la vallée de Samendéni	MEA		1500		3,00	0,21		Etat+PTF
Poursuivre les travaux d'aménagement de 522 ha autour du Lac Bam	MEA		522		1,33	0,98		Etat+PTF
achever les travaux d'aménagement de 623,19 ha de bas-fonds dans les provinces du Boulkiemdé, des Balé, du Sanguié et du Ziro	MEA	623,19			1,41			Etat+PTF
réaliser les études d'aménagement de 5000 ha de périmètres irrigués dans la vallée de Samendéni	MEA		1		1,18	1,82		Etat
SEA : les besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques sont satisfaits durablement								
Le texte de la CFE sur le prélèvement à des fins agricoles, pastorale et piscicole adopté	MEA	1			0,01	0,00	0,00	
le Texte de la CFE sur la pollution adopté	MEA		1		0,00	0,01	0,00	
Le texte de la CFE sur la modification du régime de l'eau adopté	MEA			1	0,00	0,00	0,01	
Recouvrer la CFE	MEA	60	60	60	0,02	0,02	0,02	
Elaborer une stratégie de développement des CLE	MEA	1			0,03	0,00	0,00	
Elaborer le document de SDAGE de l'AE du GOURMA	MEA		1		0,10	0,05	0,05	
Elaborer le document de SDAGE de l'AE du LIPTAKO	MEA		1		0,10	0,05	0,05	
Adopter et diffuser le SDAGE du Nakanbé	MEA	1			0,06	0,00	0,00	

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Ministère responsable	Programmation physique			Programmation financière (en milliards de FCFA)			Sources de financement
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Elaborer le SAGE du complexe Sourou-Samandéni	MEA			1	0,30	0,10	0,10	
Réaliser des études bathymétriques de quatre-vingt-cinq (85) retenues d'eau du Burkina Faso	MEA	1	0	0	0,62	0,00	0,00	
Réaliser 50 forages de reconnaissance dans la zone de socle cristallin du Burkina Faso	MEA	50			0,05	0,93	0,00	
Réaliser de prospections géophysiques visant la caractérisation des aquifères de la zone sédimentaire de l'Ouest du Burkina	MEA	1			3,13	0,00	0,00	
Réaliser 16 forages profonds de reconnaissance (14 de 500 m, un 1000 m et un de 2000 m) et 14 piézomètres associés (500 m de profondeur) dans la zone sédimentaire du Burkina Faso	MEA	5	11		4,14	9,66	0,00	
EA : les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte								
SEA : Le cadre global de la mise en œuvre du développement durable est amélioré								
Elaborer le rapport national sur le développement durable	MEEVCC							
Organiser les sessions de la Conférence Nationale du Développement Durable (CONADD)	MEEVCC							
Organiser la participation du Burkina Faso aux Conférences des Parties sur les changements climatiques, la biodiversité, les zones humides et la lutte contre la désertification	MEEVCC							
Réglementer l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation au Burkina Faso (APA)	MEEVCC							
Adopter des textes réglementaires sur le cadre de la transparence climatique au Burkina Faso	MEEVCC							
Adopter une stratégie d'adaptation efficace et de résilience à long terme du Burkina Faso	MEEVCC							
Accréditer des entités nationales auprès des fonds climat	MEEVCC							
SEA : La résilience des populations aux effets des changements climatiques est améliorée								
vulgariser les bonnes pratiques de résilience climatique	MEEVCC	1	1	1	1	1	1	Etat, Lux-Dev
Opérationnaliser des microprojets d'adaptation aux changements climatiques	MEEVCC							Etat, Lux-Dev
SEA : Les modes de production et de consommation durables sont développés								
Poursuivre la transformation des villages en écovillages	MEEVCC	57	100	100	1,3	1,3	1,5	Etat
Mettre en œuvre le programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Economie Verte au Burkina Faso (SNEV)	MEEVCC	Mettre en œuvre le programme d'appui à la mise en œuvre de la SNEV	Mettre en œuvre le programme d'appui à la mise en	Mettre en œuvre le programme d'appui à la mise en	0,5	1,2	1,5	PTF

Réformes stratégiques / Investissements structurants	Ministère responsable	Programmation physique			Programmation financière (en milliards de FCFA)			Sources de financement
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	
			œuvre de la SNEV	œuvre de la SNEV				
Adopter de la Stratégie nationale REDD+	MEEVCC	1			PM			PTF
SEA : La gouvernance de l'économie verte est améliorée								
Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la fiscalité environnementale	MEEVCC	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la fiscalité environnementale	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la fiscalité environnementale	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la fiscalité environnementale	0,017	0,017	0,017	Lux-Dev
Organiser le séminaire gouvernemental sur la fiscalité gouvernementale	MEEVCC	Organiser le séminaire gouvernemental sur la fiscalité gouvernementale			0,02			Lux-Dev
Réaliser l'étude sur le prix du bois durable	MEEVCC							Lux-Dev